



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

5



Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

Emploi et Développement social Canada

Cat. No. : Em1-11F-PDF

ISSN : 2292-6968

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Emploi et Développement social Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Emploi et Développement social Canada

140, promenade du Portage

Gatineau, (QC)

Téléphone : 1-800-622-6232

Courriel : NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Site Web : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles

Also available in English

Sommaire

Le développement durable est au cœur du mandat d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) qui consiste à bâtir un Canada plus fort et plus inclusif. Par ses programmes et activités, le ministère aide les Canadiens à mener une vie productive et gratifiante et à améliorer leur qualité de vie.

EDSC est le ministère responsable de la coordination des efforts du Canada pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que le Canada et tous les 192 autres États membres des Nations Unies ont adopté en septembre 2015. La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022 à 2026](#) contribue à accélérer les progrès du Canada vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). La Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023 à 2027 d'EDSC décrit la façon dont le ministère contribue aux objectifs et aux cibles de la SFDD 2022 à 2026 et aux progrès réalisés par le Canada à l'égard du Programme 2030.

Les efforts d'EDSC en matière de développement durable visent à améliorer la qualité de vie dont tous les Canadiens peuvent profiter, à appuyer une approche pansociétale de croissance durable, et à faire en sorte que les programmes et les activités du ministère soient façonnés par un dialogue soutenu avec les Canadiens. Par sa SMDD 2023 à 2027, EDSC fait preuve de leadership pour ce qui est de faire avancer des objectifs sociaux et économiques clés de la SFDD. Ceci inclut : *Objectif 1 : Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada; Objectif 4 : Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable; Objectif 8 : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada; Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.* Par cette stratégie, le ministère montre également son engagement à prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, son leadership pour ce qui est d'appuyer une transition juste vers une économie carboneutre, et ses efforts continus à l'appui de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

SECTION 1

Introduction de la Stratégie ministérielle de développement durable

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, EDSC appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [7 principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes



ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD d'Emploi et Développement social Canada.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette Stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.

SECTION 2

Vision du développement durable du ministère d'Emploi et Développement social Canada

Le ministère offre une vaste gamme de programmes et de services qui appuient les Canadiens tout au long de leur vie. Il est chargé de distribuer tous les ans plus de 160 milliards de dollars en prestations aux personnes et aux organisations, dans le cadre de programmes et de services comme l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants et Programme canadien pour l'épargne-invalidité.

Grâce à une approche pansociétale, EDSC aidera à bâtir un Canada plus fort, plus inclusif et plus durable. Nous continuerons de nous concentrer sur des programmes et des activités qui aident les Canadiens à mener une vie productive et gratifiante et à améliorer leur qualité de vie.

EDSC s'acquittera de ses engagements envers les Canadiens de manière à favoriser et à soutenir le développement durable, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* et comme le souligne la SFDD de 2022 à 2026. EDSC se penchera plus particulièrement sur des améliorations durables dans les secteurs suivants :

- o la qualité de vie des Canadiens;
- o le renforcement des capacités des gouvernements, des employeurs et de la société civile;
- o la consultation et le dialogue à propos des programmes et des services;
- o les activités du ministère et la culture organisationnelle.

L'amélioration de la **qualité de vie** dépend d'un développement socioéconomique durable. EDSC veillera à ce que ses programmes, politiques et initiatives contribuent à ce que les bénéfices de la croissance économique soient partagés équitablement et à ce qu'ils protègent et préservent notre environnement et notre climat. Il s'agit notamment de garantir un accès équitable aux bénéfices d'une croissance durable par le marché du travail, le système d'éducation et

de formation, ainsi que les prestations et services gouvernementaux. Il s'agit également de veiller à ce que les personnes vulnérables ou défavorisées aient les moyens de vivre et de s'épanouir dans une économie inclusive et une société abordable, ainsi que dans un milieu sécuritaire. En outre, EDSC soutiendra les travailleurs et les générations futures dans une transition juste vers une économie à zéro émission nette et résiliente aux changements climatiques en mettant au point et en améliorant les programmes et les prestations qui aident les travailleurs concernés et en facilitant le perfectionnement des compétences grâce à l'éducation et à la formation.

Grâce à son large éventail de prestations, de programmes de financement et d'activités de mobilisation, EDSC continuera de jouer un rôle clé dans le **renforcement des capacités** pour le développement durable. Grâce à ses activités à l'externe et à l'interne, EDSC augmentera la capacité des gouvernements et des autres organisations de la société à contribuer à une croissance durable et au développement social.

La portée et la taille des activités d'EDSC lui confèrent également un rôle unique pour **nouer le dialogue avec les Canadiens** et les groupes qui les représentent, notamment les peuples autochtones, les groupes sous-représentés, les autres ordres de gouvernement, les employeurs et les organisations à vocation sociale. Nous continuerons de profiter de cette occasion pour façonner la prestation de services et le versement de prestations durables pour les Canadiens et en assurer la qualité. Nous veillerons à ce que les Canadiens et leurs représentants participent à la prise de décisions concernant les programmes et les services destinés à améliorer leur vie sur les plans économique, social et environnemental. Cela passe par des engagements continus en faveur de la réconciliation et par l'adoption d'approches et de considérations fondées sur les distinctions.

Enfin, EDSC poursuivra ses efforts pour **intégrer des pratiques durables aux activités internes du ministère et à la culture organisationnelle**, afin que les Canadiens sachent que les prestations et les services qu'ils reçoivent sont créés et fournis au moyen de méthodes durables. Il s'agira notamment d'adopter des pratiques visant à réduire l'empreinte carbone du ministère, d'utiliser les technologies de manière stratégique pour réduire les incidences sur l'environnement et de promouvoir une culture et un personnel engagés en faveur du développement durable dans les activités quotidiennes

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, EDSC incluant le Programme du travail et Service Canada a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022-2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022.

Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Dans toutes les soumissions reçues, EDSC a identifié les priorités et les enjeux du développement durable qui nous touchent.

Dans le cadre de la consultation publique sur la SFDD, nous avons appris que les Canadiens voulaient que nous prenions davantage en compte les défis socioéconomiques, comme l'inégalité, la pauvreté et l'augmentation du coût de la vie au Canada.

D'autres thèmes importants soulevés dans le cadre de la consultation sont la réconciliation avec les peuples autochtones et le respect de leurs droits et de leur autonomie gouvernementale. Plus précisément, on a soulevé l'importance d'adopter une approche fondée sur les distinctions pour le travail réalisé par le gouvernement fédéral auprès des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, afin de veiller à ce que les droits, les intérêts, l'histoire et l'expérience vécue propres à chaque communauté autochtone soient reconnus, affirmés et pris en compte

dans les politiques et les programmes.

En dernier lieu, nous avons également appris qu'il était une priorité clé d'assurer une transition juste et équitable vers un avenir à faibles émissions de carbone pour les travailleurs et leurs collectivités. Les intervenants ont indiqué que le gouvernement fédéral devait élaborer des programmes pour combler le manque de main-d'œuvre qualifiée nécessaire au Canada pour faire la transition vers la carboneutralité et prendre des mesures pour promouvoir une économie circulaire.

Ce que nous avons fait

EDSC a pris en considération les priorités et les questions clés susmentionnées dans la présente SMDD.

Grâce à ses engagements en matière de développement durable, EDSC continue de répondre aux préoccupations des Canadiens concernant l'augmentation du coût de la vie et les répercussions de cette dernière sur les populations les plus vulnérables du Canada.

En tant que responsable au gouvernement fédéral de l'initiative *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, EDSC prend des mesures à l'égard de *l'objectif 1 de la SFDD : Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada* et de *l'ODD 1 : Pas de pauvreté*, en effectuant des investissements à long terme dans la réduction de la pauvreté, afin de veiller à ce que tous les Canadiens aient un moyen de subsistance durable.

Cela implique d'investir dans la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti fondé sur le revenu et d'améliorer l'accès à ces prestations, afin de garantir un revenu minimum aux aînés canadiens à mesure que la population vieillit et de réduire le nombre d'entre eux qui vivent dans la pauvreté. Cela implique également d'investir dans des initiatives à l'appui de la sécurité financière des personnes en situation de handicap, comme la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Lorsque cette prestation sera en vigueur et qu'elle

sera offerte, elle contribuera à réduire la pauvreté et soutiendra la sécurité financière des personnes en situation de handicap en âge de travailler. Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que celui des personnes en âge de travailler qui ne sont pas en situation de handicap.

Les programmes et initiatives d'EDSC qui contribuent à ses efforts visant à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à appuyer leur autodétermination constituent également un élément clé de ses engagements.

En travaillant à l'Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones, qui soutient la gouvernance, la capacité et l'autodétermination des Autochtones dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE), EDSC contribue à faire avancer les objectifs suivants : *Objectif 4 de la SFDD : Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable; ODD 4 : Éducation de qualité; Objectif 10 de la SFDD : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.* Grâce aux tables de partenariat nationales de l'initiative, la coordination des investissements fédéraux se fait conformément au Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones du gouvernement du Canada, qui a été élaboré conjointement et qui tient compte des cultures et des besoins particuliers des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada.

Par ses engagements et par les initiatives qu'il prévoit réaliser à l'appui de *l'objectif 8 de la SFDD : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada*, EDSC prend également des mesures pour s'assurer que le Canada dispose de la main d'œuvre qualifiée dont il a besoin pour faire la transition vers la carboneutralité et aider les Canadiens à prospérer dans une économie mondiale en évolution.

Dans le cadre de son Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA), qui est fondé sur les distinctions, le ministère aide de façons culturellement adaptées les communautés autochtones et du Nord à accéder à des possibilités d'emploi vert et à de la formation axée sur les compétences. Tout au long de la SMDD, le ministère mettra également en œuvre les mesures annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022, y compris le Centre de formation pour les emplois durables et un nouveau volet de financement pour des emplois durables du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la

Stratégie canadienne de formation en apprentissage, afin d'appuyer l'élaboration d'une formation axée sur les compétences vertes pour les apprentis et les compagnons des métiers spécialisés.

En tant que plus grande organisation fédérale de prestation de services du Canada, le ministère tient des conversations continues avec les Canadiens pour façonner les programmes et services essentiels qu'il offre. Alors que nous faisons état de nos plans et de nos engagements dans le cadre de notre SMDD 2023 à 2027, à l'appui des objectifs et des cibles de la SFDD et du Programme 2030 du Canada, nous sommes impatients de faire part de nos progrès aux Canadiens et de poursuivre la conversation avec eux, afin de bâtir un avenir plus solide, plus inclusif et plus durable.

SECTION 4

Engagements d'Emploi et Développement social Canada

Voici les objectifs de la SFDD auxquels contribue EDSC :



Voici les ODD auxquels contribue EDSC :





OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

Le contexte de la SFDD :

EDSC travaille à aider les Canadiens à sortir de la pauvreté, en veillant à ce que leurs besoins essentiels soient satisfaits, et à protéger les Canadiens contre la pauvreté, en soutenant la résilience et la sécurité de revenu.

Dans l'avenir, le ministère continuera de travailler à réduire la pauvreté, en mettant en œuvre l'initiative Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Cela implique de collaborer avec les partenaires pour combler les principales lacunes en matière de mesure de la pauvreté au Canada et de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté de la stratégie. Entre 2023 et 2025, EDSC collaborera avec Statistique Canada pour peaufiner et mettre à jour le seuil officiel de la pauvreté du Canada, afin d'avoir une meilleure idée du revenu disponible requis pour atteindre un niveau de vie de base modeste dans les collectivités partout au pays. De plus, le ministère continuera de travailler avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin d'avoir une meilleure idée de la pauvreté chez les populations autochtones au Canada et de lutter contre cette pauvreté.

Dans le cadre de ses programmes et services, EDSC continue de faire des investissements importants qui rendent la vie plus abordable pour les Canadiens. En améliorant l'accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, EDSC continuera de veiller à ce que les aînés disposent d'un revenu minimal à mesure que la population canadienne vieillit. Le ministère poursuivra également ses travaux visant à améliorer les services offerts aux groupes touchés par la pauvreté de façon disproportionnée, grâce à des initiatives comme la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Lorsque cette prestation sera en vigueur et qu'elle sera offerte, elle contribuera à réduire la pauvreté et soutiendra la sécurité financière des personnes en situation de handicap en âge de travailler. Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que celui des personnes en âge de travailler qui ne sont pas en situation de handicap.

Grâce à des investissements dans des programmes novateurs comme le Fonds de finance sociale, le ministère s’emploie également à renforcer la capacité des organismes à vocation sociale partout au pays, y compris des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif, des coopératives et des entreprises sociales à but lucratif, qui jouent un rôle fondamental pour ce qui est de s’attaquer à des problèmes persistants, comme l’accès au logement abordable, l’insécurité alimentaire et la pauvreté.

Thème de la cible : Réduction de la pauvreté

Cible : D’ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Améliorer la mesure de la pauvreté	<p>EDSC continuera de mener la mise en œuvre de l’initiative <i>Une chance pour tous</i> : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté au nom du gouvernement du Canada.</p> <p>Initiative : Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté</p>	<p>Indicateur de rendement : Le taux de pauvreté au Canada, mesuré en fonction du seuil officiel de la pauvreté du Canada. Cet indicateur est disponible dans l’Enquête canadienne sur le revenu et est publié chaque année.</p> <p>Point de départ : En 2015, le taux de pauvreté était de 14,5 %.</p> <p>Cible :</p>	<p>Dans le cadre de l’initiative Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, on a lancé le Carrefour des dimensions de la pauvreté. Il s’agit d’un tableau de 12 indicateurs de la pauvreté, qui est disponible en ligne pour les Canadiens et qui vise à suivre les progrès concernant la pauvreté économique extrême et les aspects de la pauvreté autres que le revenu, notamment les difficultés matérielles, l’inégalité des chances et la résilience.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>La stratégie établit des cibles de réduction de la pauvreté qui s’harmonisent avec l’ODD 1, soit une réduction de la pauvreté de 20 % d’ici 2020 et de 50 % d’ici 2030, par rapport au taux de 2015.</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 1.1 - Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada</i> <i>Indicateur du CIC : Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1.2 - d’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges touchés d’une forme ou d’une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.</i></p>
<p>Améliorer la mesure de la pauvreté</p>	<p>En partenariat avec Statistique Canada, EDSC entreprendra le troisième examen exhaustif de la mesure du panier de consommation (MPC), le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Statistique Canada est responsable du lancement et de la réalisation de l’examen exhaustif et de la méthodologie statistique de la MPC, et EDSC, de l’établissement de la portée de l’examen exhaustif et de l’orientation stratégique pour la MPC. La MPC tient compte des coûts combinés d’un panier de biens et de services dont les personnes et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste.</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) On établit une nouvelle mesure du panier de consommation (MPC) en fonction de l’année de base 2023. 2) L’établissement de la méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut. <p>Point de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) MPC de 2018. 2) Actuellement, il n’existe aucune mesure officielle de la pauvreté pour le Nunavut. <p>Cible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) On s’attend à ce que la mise au point d’une nouvelle MPC en fonction de 	<p>En 2018, à la suite de la publication du document Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, le Canada a adopté la mesure du panier de consommation (MPC) comme son seuil officiel de la pauvreté. Le troisième examen exhaustif de la MPC contribuera à l’atteinte des objectifs clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en garantissant que le seuil officiel de la pauvreté du Canada continue de correspondre à un niveau de vie de base modeste au fil du temps, à l’aide des dernières données disponibles, notamment sur le niveau de vie. Grâce à</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>De plus, on s’attend à ce que Statistique Canada mette au point la méthodologie officielle de la MPC du Nunavut d’ici la fin de 2023 et respecte ainsi un engagement clé pris dans le cadre de la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et consistant à établir le seuil officiel de la pauvreté du Canada pour tous les territoires.</p> <p>Initiative : Troisième examen exhaustif de la mesure du panier de consommation (MPC)</p>	<p>l’année de base 2023 se fasse d’ici le 31 décembre 2025.</p> <p>2) On s’attend à ce que la mise au point de la méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut se fasse d’ici le 31 décembre 2023.</p>	<p>des séances de consultation planifiées, l’examen permettra également de s’assurer que les mises à jour de la mesure officielle de la pauvreté du Canada sont éclairées par les commentaires d’un large éventail d’experts et d’intervenants.</p> <p>La méthodologie officielle de la MPC pour le Nunavut s’inspirera du seuil officiel de la pauvreté du Canada, tout en comprenant des ajustements visant à tenir compte des réalités de la vie au Nunavut.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC</i> : 1.1 - Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada</p> <p><i>Cible</i> – D’ici à 2030, une réduction de 50 % par rapport au taux de pauvreté de 2015 <i>Indicateur du CIC</i> : Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne <i>Cible du CMI</i> : Cadre mondial d’indicateurs ODD cible 1.2 : d’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges souffrant d’une forme ou d’une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté</p>	<p>Par l’entremise du Fonds de finance sociale, EDSC facilitera des investissements dans divers organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre. À partir du Fonds de finance sociale, on a affecté une somme de 50 millions de dollars au Fonds de croissance autochtone (FCA), lequel permet aux institutions financières autochtones et aux petites et moyennes entreprises (PME) autochtones d’accéder à des capitaux. L’Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) gère et administre le FCA de façon indépendante.</p> <p>Programme : Fonds de finance sociale - Stratégie d’innovation sociale et de finance sociale</p>	<p>Indicateur de rendement : Le pourcentage des investissements du Fonds de finance sociale (FFS) qui contribuent à l’entrepreneuriat et au bien-être économique des groupes en quête d’équité, y compris les peuples autochtones et les communautés autochtones.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : Au moins 35 % du financement offert à partir du FFS (à l’exclusion de celui offert à partir du FCA*) sera affecté à des investissements visant à promouvoir l’équité sociale d’ici le 31 mars 2039 (la fin du programme).</p> <p>*Veuillez prendre note que l’ANSAF assure la gestion du FCA de façon indépendante et qu’elle a ses propres cibles.</p>	<p>Le Fonds de finance sociale (FFS) appuiera des investissements visant à réduire la pauvreté par l’octroi de fonds de transfert à des intermédiaires en finance sociale et à des organismes à vocation sociale aux fins de diverses initiatives soutenant des objectifs sociaux et environnementaux. Au titre de l’optique de l’équité sociale et de l’inclusion, le programme vise particulièrement à soutenir des investissements dans des organismes dirigés par des groupes sous-représentés ou par diverses communautés en quête d’équité ou desservant des groupes de ce genre. Le FFS contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, en tirant parti des nouvelles possibilités de financement pour investir dans les ODD et appuyer l’ODD 1.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : d’ici 2030, réduire de 50 % par rapport au taux de pauvreté de 2015</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : pourcentage de Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1.2 - d’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			souffrant d’une forme ou d’une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté	EDSC effectuera des investissements pour soutenir la sécurité financière à long terme des personnes en situation de handicap dans le cadre du Programme canadien pour l’épargne invalidité (PCEI). Le PCEI comprend le Régime enregistré d’épargne-invalidité. Pour favoriser la croissance de l’épargne, EDSC offre des incitatifs fédéraux à l’épargne invalidité (le Bon canadien pour l’épargne invalidité et la Subvention canadienne pour l’épargne invalidité). Programme : Programme canadien pour l’épargne-invalidité (PCEI)	Indicateur de rendement : Pourcentage de Canadiens admissibles au crédit d’impôt pour personnes handicapées qui détiennent un régime enregistré d’épargne-invalidité Point de départ : 35 % en décembre 2021 (les résultats pour 2021-2022 ne sont pas encore disponibles) Cible : 35 % d’ici décembre 2023 Indicateur de rendement : Pourcentage de bénéficiaires d’un régime enregistré d’épargne- invalidité qui ont reçu une subvention ou une obligation d’épargne Point de départ : 78 % en décembre 2021 Cible : 77 % d’ici décembre 2023	Le Programme canadien pour l’épargne invalidité soutient la réduction de la pauvreté au Canada, en offrant des incitatifs à l’épargne, comme le Bon canadien pour l’épargne invalidité et la Subvention canadienne pour l’épargne invalidité aux personnes en situation de handicap. La subvention et le bon répondent aux besoins permanents et de longue date cernés par les personnes en situation de handicap, leur famille et les organismes qui les aident, afin de réduire les obstacles qui les empêchent d’épargner pour l’avenir. Le PCEI contribue à faire avancer l’ODD 1 : Pas de pauvreté et l’ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC</i> : 1.1 - réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada
Travailler avec des partenaires pour réduire la pauvreté	EDSC continuera de soutenir l’échange de données, la création de connaissances et la mobilisation des Canadiens, en facilitant le travail du Conseil consultatif national sur la pauvreté, qui a force de loi.	Indicateur de rendement : Chaque année, on présente au Parlement un rapport annuel sur les progrès réalisés par le Canada vers l’atteinte de ses objectifs de réduction de la pauvreté, y compris des conseils et des	Le Conseil consultatif national sur la pauvreté réunit des personnes ayant une expérience vécue, des dirigeants, des experts, des universitaires et des praticiens œuvrant dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Par ses conseils

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>Initiative : Conseil consultatif national sur la pauvreté – Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté</p>	<p>recommandations pour réduire la pauvreté.</p> <p>Point de départ : On a déposé 3 rapports depuis la création du Conseil consultatif national sur la pauvreté (2020, 2021, 2022).</p> <p>Cible : Déposer 3 autres rapports d'ici le 31 mars 2026.</p>	<p>et recommandations, le Conseil consultatif contribue à l'atteinte des objectifs et des cibles de réduction de la pauvreté, en maintenant un dialogue sur la pauvreté avec les Canadiens et en aidant le gouvernement du Canada à demeurer responsable envers les Canadiens en matière de réduction de la pauvreté.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC 1.b.</i> – Créer à l'échelle nationale, régionale et internationale des cadres de politiques judiciaires qui s'appuient sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sexospécifiques pour appuyer des investissements accélérés dans des mesures d'éradication de la pauvreté.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire à l'appui de l'objectif 1</p>	<p>EDSC assurera la sécurité de revenu des Canadiens âgés de 65 ans ou plus, en veillant à ce que ceux qui satisfont aux exigences de résidence et de statut juridique aient accès à une pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV), et fournir une aide supplémentaire aux pensionnés de la SV à faible revenu, grâce au Supplément de revenu garanti (SRG) fondé sur le revenu.</p> <p>Programme : Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti</p>	<p>Indicateur de rendement (SV) : Pourcentage d'aînés qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles</p> <p>Point de départ : Résultats actuels : 96,8 % (2019)*</p> <p>Cible : 97 % d'ici mars 2022</p> <p><i>Remarque : il y a un décalage de trois ans dans la disponibilité des données.</i></p>	<p>Le programme législatif de la Sécurité de la vieillesse (SV) d'EDSC joue un rôle important en offrant une sécurité de revenu aux Canadiens à l'âge de la retraite. La pension de la SV et le Supplément de revenu garanti (SRG) fondé sur le revenu garantissent que le revenu global des aînés ne tombe pas sous un seuil déterminé. Les aînés bénéficient ainsi d'un revenu minimum garanti.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 1.1</i> « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p><i>* Les résultats actuels pourraient être influencés par le fait que les aînés ont la possibilité de reporter le versement de leur pension de la Sécurité de la vieillesse jusqu'à leur 70^e anniversaire en contrepartie d'une pension plus élevée.</i></p> <p>Indicateur de rendement (SRG) : Pourcentage d'aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles</p> <p>Point de départ : Résultats actuels 92,2 % (2019)</p> <p>Cible : 90 % d'ici mars 2022</p> <p><i>Remarque : Il convient de signaler qu'il y a un décalage de trois ans dans la disponibilité des données.</i></p> <p>Indicateur de rendement (pauvreté) : Pourcentage d'aînés vivant dans la pauvreté</p> <p>Point de départ : S.O. (permanent) Résultats actuels : 3,1 % (2020)</p>	<p>dans le monde » et la cible connexe, réduire de 50 % le taux de pauvreté de 2015, d'ici 2030 ».</p> <p><i>Cible du CMI : 1.2 – « d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou d'une autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays »</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1.3 – « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des seuils de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ».</i></p> <p>Le programme vise également la réalisation de l'ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », tout comme l'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>Cible : Au plus 6,1 % d'ici décembre 2030.</p> <p><i>Remarque : Cet indicateur est fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les données sont recueillies par Statistique Canada au moyen de l'Enquête canadienne sur le revenu.</i></p>	

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 1 – Pas de pauvreté

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Régime de pensions du Canada (RPC) fournit un remplacement partiel du revenu aux travailleurs canadiens et de leurs familles en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. La bonification du RPC qui a débuté en 2019 va réduire d'un quart le nombre de familles qui risquent de ne pas avoir un revenu suffisant à la retraite et, au fil du temps, augmentera la pension de retraite maximale de plus de 50 pour 100. Cette bonification favorise l'inclusion économique des retraités, des survivants, des personnes en situation de handicap et de leurs personnes à charge.</p>	<p>Le Régime de pensions du Canada (RPC) contribue à l'avancement de l'élément suivant :</p> <p>La cible 1.3 du Cadre mondial d'indicateurs : « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »</p>



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et l'ODD 3.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés fournit du financement pour des projets qui augmentent la participation et l'inclusion sociales des aînés dans leurs collectivités. Une plus grande inclusion sociale est directement liée à une meilleure santé mentale.</p>	<p>Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>L'ambition du Cadre d'indicateurs canadien 3.6 : « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et leur bien-être général comme très bons ou excellents ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Programme de partenariats pour le développement social finance des projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, des communautés noires canadiennes et d'autres populations vulnérables qui subissent des pressions physiques, économiques et sociales.</p>	<p>Le Programme de partenariats pour le développement social contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>L'ambition du Cadre d'indicateurs canadien 3.6 : « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et leur bien-être général comme très bons ou excellents ».</p>
<p>Le Fonds pour l'accessibilité finance des projets visant à rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles aux personnes handicapées. À titre d'exemple, les projets financés dans le passé par le Fonds pour l'accessibilité comprenaient des salles multisensorielles destinées à aider les personnes souffrant de handicaps cognitifs ou de troubles mentaux. Ces salles ont gagné en popularité au cours des trois dernières années et soutiennent l'offre de services de santé mentale dans les espaces communautaires.</p>	<p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à l'avancement de l'élément suivant :</p> <p>L'ambition du Cadre d'indicateurs canadien 3.5 : « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » : et l'indicateur connexe : « Pourcentage des Canadiens qui sont satisfaits à l'égard de la vie ».</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue également à la réalisation d'autres ODD, notamment :</p> <p>La cible 8.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p> <p>La cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs : « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
	La cible 11.7 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ».



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

Les engagements d'EDSC à l'appui de l'objectif 4 de la SFDD visent à rendre l'apprentissage et la garde des jeunes enfants plus abordables partout au pays et à aider les Canadiens à accéder aux études, aux compétences et à la formation dont ils ont besoin pour participer à un marché du travail en évolution.

En 2021 à 2022, le ministère a conclu des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) avec chaque province et territoire au nom du Canada. Ces accords ont déjà entraîné des réductions des frais moyens pour les services de garde réglementés partout au pays. Dans l'avenir, le ministère poursuivra son travail avec les provinces et les territoires afin d'accroître l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs, et d'atteindre l'objectif fédéral de réduire les frais moyens des services de garde réglementés à 10 dollars par jour d'ici mars 2026. En s'appuyant sur le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA) élaboré conjointement, le ministère continuera également de collaborer avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin de soutenir les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dirigés par les Autochtones.

À l'appui de l'objectif 4 de la SFDD, EDSC continuera également de se concentrer sur les travaux visant à garantir que les jeunes disposent du soutien financier dont ils ont besoin pour terminer leurs études et réussir leur transition des

études vers le marché du travail. L'élimination permanente des intérêts pour les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis, annoncée pour le 1^{er} avril 2023, soutiendra cette ambition.

Thème de la cible : Garde d'enfants

Cible : D'ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d'enfants réglementés seront réduits à 10 dollars par jour, en moyenne, partout à l'extérieur du Québec (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire à l'échelle du Canada de services de garde d'enfants de qualité</p>	<p>EDSC continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à bâtir et à maintenir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, afin que toutes les familles aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.</p> <p>Programme : Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de provinces et de territoires dont les frais moyens des services de garde réglementés sont de 10 dollars par jour.</p> <p>Point de départ : 2 provinces/territoires en juillet 2021</p> <p>Cible : 10 provinces et 3 territoires en mars 2026.</p>	<p>Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada contribuera à garantir l'accès à des services de garde de grande qualité, abordable, souples et inclusifs partout au Canada. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada aident les parents et, plus particulièrement, les mères à intégrer ou à réintégrer le marché du travail, à poursuivre des études ou à ouvrir une nouvelle entreprise. Ils favorisent également la prestation d'une éducation et d'un apprentissage de qualité aux jeunes enfants, afin de les préparer à l'école. Ce programme soutient directement l'ODD 4 (Éducation de qualité) par l'entremise de la cible 4.2.</p> <p>À l'exception de l'accord avec le Québec, ces accords comprennent l'engagement par les provinces et territoires de financer et d'élaborer un plan pour veiller à ce que les communautés vulnérables, y compris</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>les enfants vulnérables au sein des communautés autochtones, bénéficient d’un accès équitable aux places en services de garde réglementés. Certains gouvernements ont pris l’engagement supplémentaire d’élaborer un plan de collaboration avec les organisations et les corps dirigeants autochtones compétents pour veiller à ce que les jeunes enfants autochtones aient accès à des services d’apprentissage et de garde abordables, de qualité et culturellement adaptés.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 4.1 - les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie »;</i></p> <p><i>Cible du CMI : 4.2 - d’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire à l'échelle du Canada de services de garde d'enfants de qualité</p>	<p>EDSC permettra la coordination horizontale des investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones grâce à des approches souples et dirigées par les Autochtones, afin d'appuyer le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones du gouvernement du Canada, qui a été élaboré conjointement et qui tient compte des cultures et des besoins particuliers des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada.</p> <p>Programme : Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de tables de partenariat nationales établies.</p> <p>Point de départ : Deux en mars 2021-2022</p> <p>Cible : Au moins trois tables de partenariat nationales établies.</p>	<p>L'Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones soutient l'accroissement de la gouvernance, de la capacité et de l'autodétermination des Autochtones dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE). Grâce aux tables de partenariat nationales de l'initiative, la coordination des investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones se fait conformément au Cadre d'AGJEA, et l'on fait connaître les pratiques exemplaires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette initiative soutient directement les progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030 du Canada en vertu de l'ODD 4, afin de veiller à ce que les Canadiens aient accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 4.1 – les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie;</i></p> <p><i>Cible du CMI : 4.2 - d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.

Thème de la cible : Formation et compétences

Cible : D’ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s’accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l’environnement</p>	<p>EDSC continuera d’appuyer la création de possibilités de placement professionnel pour les étudiants de niveau postsecondaire dans toutes les disciplines universitaires, y compris les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques (STIM), en soutenant les employeurs qui offrent une expérience professionnelle aux étudiants de niveau postsecondaire partout au Canada.</p> <p>Programme : Programme de stages pratiques pour étudiants- Initiative d’apprentissage innovant intégré au travail</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de possibilités d’apprentissage intégré au travail créées pour les étudiants de niveau postsecondaire.</p> <p>Point de départ : 50 000 possibilités à l’exercice 2021 à 2022.</p> <p>Cible : 40 000 possibilités d’ici mars 2024.</p>	<p>Le Programme de stages pratiques pour étudiants appuie diverses possibilités d’apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire, y compris un certain nombre de possibilités dans les STIM. Ces possibilités aident les étudiants à acquérir les compétences « propices à l’employabilité » recherchées par les employeurs canadiens.</p> <p>L’Initiative d’apprentissage innovant intégré au travail permet aux étudiants de mettre à profit leurs compétences propices à l’employabilité, en accédant à des possibilités nouvelles ou émergentes, y compris des marathons de programmation et des micro-stages.</p> <p>Afin d’appuyer le Cadre mondial d’indicateurs du Programme 2030, le Programme de stages pratiques pour étudiants aide les étudiants de niveau postsecondaire à acquérir des compétences « propices à l’employabilité » pour qu’ils réussissent leur transition vers le marché du travail.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 4.4 « D’ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l’emploi, à l’obtention d’un travail décent et à l’entrepreneuriat ».</i></p>

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l’ODD 4 – Éducation de qualité

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Programme canadien d’aide financière aux étudiants et le Prêt canadien aux apprentis. Le Programme canadien d’aide financière aux étudiants (PCAFE) offre des subventions non remboursables, des prêts sans intérêt et une aide au remboursement pour aider les étudiants canadiens à financer leurs études postsecondaires. Les prêts canadiens aux apprentis aident les participants à terminer leur programme d’apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge. Grâce aux prêts canadiens aux apprentis, les participants peuvent obtenir des prêts sans intérêt allant jusqu’à 4000 dollars pour chaque période de formation technique, pour un maximum de 5 périodes.</p> <p>Au cours de l’exercice 2023 à 2024, le PCAFE augmentera l’exonération des prêts pour les médecins de famille et les infirmières travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées admissibles ayant un accès limité aux services. Les infirmières peuvent être admissibles à une remise de prêt pouvant atteindre 30 000 dollars et les médecins, 60 000 dollars. Le PCAFE élargira également la portée de l’exonération de remboursement du prêt d’études aux collectivités rurales et éloignées, y compris toutes les collectivités de 30 000 habitants ou moins. Le PCAFE offre des subventions ciblées et non remboursables aux groupes défavorisés, comme les étudiants à faible ou moyen revenu, les étudiants en situation de handicap et les étudiants à faible ou moyen revenu ayant des personnes à charge. Afin de rendre les études postsecondaires plus abordables à la suite de la pandémie de COVID-19, pour l’exercice 2023 à 2024, on augmente ces subventions de façon temporaire de 40 % par rapport aux montants de base. Depuis peu, en plus d’être offertes aux étudiants ayant une invalidité permanente admissible, les mesures de soutien pour les étudiants en situation de handicap sont offertes aux étudiants et aux emprunteurs ayant une invalidité persistante ou prolongée.</p> <p>Le PCAFE fournit une aide au remboursement aux emprunteurs confrontés à des difficultés financières par l’intermédiaire du Programme d’aide au remboursement. Les emprunteurs célibataires ne sont pas tenus de commencer à rembourser leurs prêts tant qu’ils ne gagnent pas au moins 40 000 dollars par an, et ce seuil est rajusté à la hausse en fonction de la composition familiale.</p>	<p>Le Programme canadien d’aide financière aux étudiants (PCAFE) et le Prêt canadien aux apprentis contribuent à l’avancement des éléments suivants :</p> <p>L’ambition 4.1 du Cadre d’indicateurs canadien : « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie ».</p> <p>La cible 4.3 du Cadre mondial d’indicateurs : « D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d’égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable ».</p> <p>La cible 4.4 du Cadre mondial d’indicateurs : « D’ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l’emploi, à l’obtention d’un travail décent et à l’entrepreneuriat ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le PCAFE aide à réduire le fardeau du remboursement des prêts aux étudiants et aux apprentis pour les jeunes Canadiens, afin qu'ils puissent investir dans la construction de leur avenir, en éliminant de façon permanente l'accumulation d'intérêts pour les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis, y compris les intérêts pour les prêts actuels. À compter de juillet 2023, l'emprunteur étudiant moyen économisera en moyenne 610 dollars par année puisque son prêt sera sans intérêt.</p>	
<p>Le Programme canadien pour l'épargne-études contribue à rendre les études postsecondaires plus abordables et accessibles pour les Canadiens, en encourageant la planification et l'épargne précoces.</p> <p>Le gouvernement offre des prestations d'épargne-études, qui sont déposées dans des régimes enregistrés d'épargne-études, notamment la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien pour les enfants et les jeunes des ménages à faible revenu. Au cours des prochaines années, le ministère continuera de faire progresser des initiatives de sensibilisation et de partenariat, afin d'accroître l'accès aux programmes et de permettre l'accès aux études postsecondaires, particulièrement chez les populations mal desservies et difficiles à joindre, y compris les peuples autochtones.</p>	<p>Le Programme canadien pour l'épargne-études contribue aux cibles suivantes :</p> <p>L'ambition 4.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie ».</p> <p>La cible 4.3 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable ».</p>
<p>Le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants (PSAE) finance des organismes de services aux jeunes, afin qu'ils offrent des mesures de soutien pour aider les jeunes ayant un accès limité aux services, y compris les jeunes Autochtones et les jeunes issus de ménages à faible revenu, à réussir leurs études et leur transition vers les études postsecondaires (EPS) et le marché du travail. Le PSAE offre une gamme d'interventions d'apprentissage ciblées au titre de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de soutien parascolaires et celles offertes aux étudiants à l'extérieur du système d'éducation aident les jeunes qui font face à des obstacles à obtenir un diplôme d'études secondaires et à réussir leur transition vers les EPS et le marché du travail. • Dans le cadre de la Stratégie en matière d'éducation internationale du Canada, on finance le Programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger (aussi appelé Expérience compétences mondiales), afin d'aider des étudiants canadiens de niveau postsecondaire à étudier à l'étranger et à profiter de possibilités d'emploi. 	<p>Le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants contribue aux cibles suivantes :</p> <p>L'ambition 4.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie ».</p> <p>La cible 4.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ».</p> <p>La cible 4.7 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Service jeunesse Canada (SJC) travaille avec des organismes tiers à promouvoir l'engagement civique chez les jeunes de 15 à 30 ans, en leur versant des fonds pour offrir des occasions de bénévolat et de micro-subsidies. Le programme vise à créer, promouvoir et faciliter l'accès à des occasions de bénévolat significatives pour les jeunes, à favoriser un engagement civique durable, et à permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et de l'expérience.</p> <p>Les occasions de bénévolat de SJC sont offertes aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et aux jeunes ayant obtenu le statut de réfugié, et visent à ce qu'au moins 50 % des participants aux programmes soient des jeunes autochtones ou ayant un accès limité aux services. Cela comprend les jeunes autochtones, les jeunes noirs et racisés, les jeunes en situation de handicap, les jeunes vivant dans les régions rurales ou éloignées, les jeunes 2ELGBTQI+, les jeunes issus de familles à faible revenu, les jeunes nouveaux arrivants et les jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).</p>	<p>Service jeunesse Canada contribue à l'avancement des cibles suivantes :</p> <p>L'ambition 4.2 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie ».</p> <p>La cible 4.4 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».</p> <p>La cible 4.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ».</p>
<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées prévoit de la formation professionnelle et du soutien à l'emploi pour les personnes handicapées pour les aider à obtenir un emploi et à le conserver, ainsi qu'à obtenir de l'avancement professionnel. Il aide les personnes handicapées à surmonter les obstacles qui nuisent à leur participation au marché du travail canadien et il apporte un soutien aux employeurs afin qu'ils embauchent des personnes handicapées et rendent leurs lieux de travail plus accessibles et plus inclusifs. Le programme aide les personnes handicapées à suivre une formation axée sur les compétences essentielles qui leur permettra d'améliorer leur employabilité.</p>	<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées contribue à l'avancement des cibles suivantes :</p> <p>La cible 4.4 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».</p> <p>La cible 4.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ».</p>
<p>Le programme Compétences pour réussir appuie l'élaboration et la prestation de possibilités et de ressources de formation pour les Canadiens adultes, afin d'améliorer leurs compétences fondamentales et transférables, y compris leurs compétences en lecture, en numératie, en numérique et en adaptabilité.</p>	<p>Le programme Compétences pour réussir contribue à l'élément suivant :</p> <p>La cible 4.6 du Cadre d'indicateurs mondial : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. »</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Dans le cadre du programme des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) avec les provinces et territoires (PT), le ministère aide des gens de partout au pays à se préparer en vue d'un emploi, à obtenir un emploi et à le conserver.</p> <p>Dans le cadre des EDMT et des EDMO avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada verse environ 3 milliards de dollars pour les programmes et services liés aux compétences et à l'emploi. Chaque année, en vertu de ces ententes, on offre aux particuliers et aux employeurs plus d'un million de services et de mesures de soutien de formation et d'emploi. Les EDMT sont complétées par les EDMO, qui comprennent un financement destiné expressément aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Ces ententes permettent à un plus grand nombre de Canadiens, y compris les membres des groupes en quête d'équité, tels que les femmes, les jeunes, les Autochtones et les minorités visibles, d'avoir accès à de la formation et à des mesures de soutien pour trouver un emploi et le conserver.</p>	<p>Les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer les cibles suivantes :</p> <p>La cible 4.4 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».</p> <p>La cible 4.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ».</p> <p>La cible 4.6 du Cadre d'indicateurs mondial : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ».</p>
<p>Dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, un programme fondé sur les distinctions offert par des fournisseurs de services autochtones, les participants autochtones recevront une formation professionnelle et de l'aide liée à l'emploi et à l'avancement professionnel pour améliorer leurs compétences et atteindre leurs objectifs de carrière à long terme.</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>La cible 4.4 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».</p>



OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD :

EDSC reconnaît l'importance de l'égalité des genres pour l'économie canadienne et cherche activement à réduire les obstacles systémiques auxquels font face les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sur le marché du travail. Pour ce faire, EDSC continuera de moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de promouvoir l'égalité et la diversité et d'aider à cerner et à éliminer les obstacles aux possibilités d'emploi dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. De plus le ministère mettra de l'avant de nouvelles mesures de transparence salariale qui mettront en lumière les écarts salariaux touchant les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles.

Parallèlement, EDSC investit dans un certain nombre de programmes et d'initiatives qui visent à créer de nouvelles possibilités et à améliorer les possibilités existantes pour les femmes dans ce secteur de l'économie. Le premier exemple est le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi, exécuté dans le cadre du programme Compétences pour réussir, qui finance des organismes dont l'objectif consiste à fournir et à mettre à l'essai des mesures de soutien axées sur le préemploi et le renforcement des compétences pour quatre groupes de femmes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté 2ELGBTQI+; et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Pour ce programme, on a fixé la cible de jusqu'à 5000 participantes sur une période de deux ans, et l'on utilisera les résultats pour éclairer les changements systémiques à apporter à l'exécution des programmes axés sur les compétences et l'emploi destinés aux femmes.

Le deuxième exemple est l'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés, que l'on a créée dans le but de financer des projets visant à recruter des femmes apprenties, à les maintenir en poste et à les aider à réussir dans des métiers principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. EDSC financera des organismes, comme des groupes

de femmes, des collègues communautaires, des syndicats et des employeurs, afin qu'ils mènent des activités visant à recruter des femmes, à créer des outils de sensibilisation, à offrir des mesures de soutien au mentorat et à créer un espace accueillant où les femmes peuvent se sentir à l'aise et en sécurité dans les lieux de formation et de travail. Cette initiative a pour cible de soutenir 10 900 femmes au cours des 4 prochaines années et réduira l'écart dans la représentation des genres, tout en accroissant les possibilités pour les femmes en ce qui concerne non seulement les postes de direction, mais aussi l'économie en général.

Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres	<p>EDSC appuiera les efforts des employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale visant à réaliser des progrès vers la création de milieux de travail équitables.</p> <p>Programme : Programme d'Équité en milieu de travail</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi dont la représentation correspond à la disponibilité sur le marché du travail canadien ou y est supérieure pour au moins deux groupes désignés ou qui ont démontré des progrès concernant leur représentation depuis la période de rapport précédente.</p> <p>Point de départ : Résultats réels de 2021 à 2022 : 74 %</p> <p>Cible : 65 % d'ici septembre 2023</p>	<p>En vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> qui régit le Programme de contrats fédéraux et le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, le Programme d'équité en milieu de travail appuie l'objectif de l'égalité des genres, en promouvant des résultats respectant l'équité en matière d'emploi pour les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale. Ces deux programmes fédéraux visent à encourager l'établissement de conditions de travail libres d'obstacles et à éliminer les désavantages subis par les membres des quatre groupes désignés en vertu de la Loi – les femmes; les Autochtones; les</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>personnes handicapées; les personnes qui font partie des minorités visibles.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : L’ambition 5.2 du Cadre d’indicateurs canadien : « Parvenir à l’égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision ».</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> La cible 5.a du Cadre mondial d’indicateurs : « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l’accès à la propriété et au contrôle des terres et d’autres formes de propriété, aux services financiers, à l’héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ».</p> <p>La cible 5.5 du Cadre mondial d’indicateurs : « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité ».</p>

<p>Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres</p>	<p>EDSC continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à bâtir et à maintenir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, afin que toutes les familles aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.</p> <p>Programme : Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de provinces et de territoires dont les frais moyens des services de garde réglementés sont de 10 dollars par jour.</p> <p>Point de départ : 2 provinces/territoires en juillet 2021</p> <p>Cible : 10 provinces et 3 territoires d'ici mars 2026.</p>	<p>L'accès à des services de garde d'enfants est un soutien important pour permettre aux femmes et aux filles de participer pleinement et efficacement à la vie politique, économique et publique. Les recherches montrent que la disponibilité et l'abordabilité des services de garde ont une incidence importante sur la capacité des mères d'intégrer le marché du travail ou d'y demeurer, ou d'entreprendre des études ou d'en poursuivre, si elles le souhaitent. En outre, les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada offrent aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour soutenir les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, dont la plupart sont des femmes. Cela soutient la croissance d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, et favorise, dans l'ensemble, une plus grande valorisation du travail de garde des jeunes enfants.</p> <p>Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien - Canada.ca favorise les progrès réalisés vers l'atteinte de l'ODD 5, par l'entremise des cibles 5.4 et 5.5 du CMI.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 5.2.1</i> « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision ». <i>Ambition/Cible du CIC : 5.3.1</i> « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles »</p> <p><i>Cible du CMI : 5.4</i> « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de</p>
---	---	--	---

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ».</p> <p><i>Cible du CMI : 5.5 « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité. »</i></p>

<p>Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes</p>	<p>EDSC fournira et mettra à l'essai des mesures de soutien axées sur le pré-emploi et le renforcement des compétences pour les femmes qui font face à de multiples obstacles, mettre à l'essai des modèles pour améliorer l'inclusivité des employeurs, et utiliser les résultats pour éclairer les changements systémiques à apporter à l'exécution des programmes axés sur les compétences et l'emploi.</p> <p>Programme : Programme pilote de préparation des femmes à l'emploi</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de femmes servies au cours de l'année visée par le rapport.</p> <p>Point de départ : Un nouveau programme d'une durée limitée (les projets en cours pendant les exercices 2022 à 2023 et 2023 à 2024).</p> <p>Cible : 5000 participantes d'ici la fin du projet pilote, le 31 mars 2024.</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi finance des organismes pour fournir et mettre à l'essai un soutien préalable à l'emploi et un soutien au développement des compétences pour quatre groupes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté LGBTQ2; les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques apportés aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes. De cette façon, le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi appuie l'ODD consistant à promouvoir l'égalité entre les sexes.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 5.3 « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles ». <i>Cible :</i> « Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales ».</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 5.3.1 Proportion du temps consacré à des travaux ménagers et de soins non rémunérés.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 5.1 « Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ».</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire à l'appui de l'objectif 5</p>	<p>EDSC soutiendra le recrutement, le maintien en poste et le succès des femmes apprenties dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de personnes qui participent à des activités de formation axée sur les</p>	<p>L'Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés vise à financer des projets qui recrutent des femmes apprenties, les maintiennent en poste et</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication.</p> <p>Programme : Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d’apprentissage</p>	<p>compétences dans le cadre des projets financés.</p> <p>Point de départ : Un nouveau programme lancé pendant l’exercice 2022 à 2023.</p> <p>Cible : 10 500 personnes d’ici le 31 mars 2027.</p>	<p>les aident à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles, qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication.</p> <p>Mise en œuvre dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage, l’Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés contribue à l’objectif 5 de la SFDD qui consiste à accroître la représentation des femmes canadiennes dans les postes de direction et leur participation à l’économie en général.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 5.2 Représentation accrue des femmes dans les rôles de leadership.</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 5.2.1 Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes.</i></p> <p><i>Cible du CMI : 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité ».</i></p>

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>La Loi sur l'équité en matière d'emploi fait actuellement l'objet d'un examen, et l'on élaborera des recommandations sur la meilleure façon de moderniser le cadre législatif.</p> <p>La Loi soutient actuellement l'égalité et la diversité en milieu de travail pour les quatre groupes désignés : les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Elle touche également les femmes appartenant à plus d'un des trois autres groupes désignés.</p> <p>En 2021, on a modifié la Loi pour inclure des exigences de déclaration des écarts salariaux dans le but de réduire ces écarts dans les organismes sous réglementation fédérale. La diffusion de l'information sur les écarts salariaux au public peut contribuer à faire évoluer la culture d'entreprise et les attentes vers une égalité accrue.</p> <p>En vertu de la Loi, les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale sont tenus de déclarer leurs données salariales de façon à montrer les écarts salariaux agrégés pour chacun des quatre groupes désignés. Les employeurs fournissent ces renseignements dans leur soumission annuelle au ministre du Travail. Ensuite, on affiche les données sur un site Web dynamique et accessible au public (qui sera lancé d'ici l'automne 2023) où le public peut examiner et comparer les données sur la représentation et les écarts salariaux chez les employeurs. Pour chaque employeur, l'ensemble des employeurs et chaque groupe professionnel d'équité en matière d'emploi, ce site Web comprendra des renseignements présentés sous forme de pourcentages agrégés indiquant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation; • les écarts de salaire horaire moyens et médians; • les écarts de rémunération des primes moyens et médians; • les écarts de paie d'heures supplémentaires et les écarts d'heures supplémentaires moyens et médians. <p>De plus, le document intitulé <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi – Rapport annuel</i> du ministre du Travail présente une analyse des données consolidées provenant des</p>	<p>La Loi sur l'équité en matière d'emploi contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p>La cible 5.a du Cadre mondial d'indicateurs : « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ».</p> <p>L'ambition 5.2 du Cadre d'indicateurs canadien : « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. »</p> <p>La cible 5.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ».</p> <p>Les rapports sur les écarts de rémunération contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p>L'ambition 5.2 du Cadre d'indicateurs canadien : « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. »</p> <p>La cible 5.c du Cadre mondial d'indicateurs : « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent ». »</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>soumissions des employeurs sur l'équité en matière d'emploi. Ce rapport est déposé au Parlement et diffusé publiquement.</p>	
<p>L'initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage finance des projets qui visent à recruter, maintenir en poste et aider des femmes apprenties à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Les projets devraient être mis en œuvre au cours de l'exercice 2023 à 2024.</p>	<p>L'initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>La cible 5.5 du Cadre mondial d'indicateurs : « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. ».</p>
<p>Les prestations parentales et congés pour proche aidant de l'assurance-emploi procure une aide financière aux personnes qui s'absentent du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● parce qu'elles sont enceintes ou ont récemment accouché; ● pour s'occuper de leur nouveau-né ou de leur enfant nouvellement adopté; ● pour fournir des soins ou du soutien à un membre de la famille gravement malade ou nécessitant des soins de fin de vie. 	<p>Les prestations parentales et pour proche aidant de l'assurance-emploi contribuent à faire avancer les éléments suivants :</p> <p>L'ambition 5.3 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles ».</p> <p>La cible 5.3.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales ».</p> <p>La cible 5.4 du Cadre mondial d'indicateurs : « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ».</p>



OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Afin d'appuyer l'objectif 8 de la SFDD, EDSC prend des mesures pour veiller à ce qu'une main-d'œuvre canadienne représentative de l'ensemble de la population puisse acquérir les compétences dont elle a besoin, suivre la formation qu'il lui faut et bénéficier des possibilités nécessaires pour assurer la transition vers la carboneutralité, et aider les Canadiens à prospérer dans une économie mondiale en évolution. Dans le cadre de divers programmes, EDSC s'efforce de collaborer avec les employeurs et directement avec les Canadiens, afin de promouvoir le perfectionnement des compétences et la diversification économique dans le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres.

Par exemple, le Service d'apprentissage d'EDSC vise à aider les apprentis à acquérir l'expérience pratique dont ils ont besoin pour faire carrière dans les métiers spécialisés. Dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage, l'initiative encourage les petits et moyens employeurs, en leur offrant un incitatif financier pour chaque apprenti de première année qu'ils embauchent dans un des 39 métiers désignés Sceau rouge admissibles, principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Ils peuvent obtenir un incitatif supplémentaire si l'apprenti qu'ils embauchent appartient à un groupe en quête d'équité, c'est-à-dire les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des communautés 2ELGBTQI+, les membres des communautés racisées et les nouveaux arrivants. De plus, le ministère a élargi des programmes, comme la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), qui offre des mesures de soutien complètes et des placements professionnels aux jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi, comme les Autochtones, les jeunes racisés, les jeunes en situation de handicap, les jeunes immigrants récents et les jeunes des régions rurales ou éloignées.

De même, le Fonds d'intégration (FI) pour les personnes handicapées appuiera la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap du Canada. Le programme du FI vise à accroître la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail, en offrant aux participants des mesures de soutien à l'emploi pour les aider à trouver et à conserver un emploi. De plus, le programme aidera les participants à progresser dans leur carrière et il aidera les employeurs à créer des milieux de travail inclusifs, accessibles et accueillants pour les personnes en situation de handicap. En outre, on offrira une formation aux personnes en situation de handicap ou non qui exercent une profession soutenant les personnes en situation de handicap, comme les interprètes en langue des signes. Le Fonds d'intégration, pour lequel la cible est de 3355 participants d'ici mars 2024, contribue à faire progresser le Programme 2030 grâce à son travail pour accroître l'accès au marché du travail et améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) d'EDSC aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre. Le PSMS soutient des projets sectoriels axés sur une gamme d'activités qui ciblent l'industrie, comme la formation et le recyclage des travailleurs, l'aide aux employeurs pour maintenir en poste et attirer une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, et des outils et des renseignements sur le marché du travail afin d'aider les secteurs à répondre à leurs besoins. Cette année, le programme a pour but de permettre à jusqu'à 30 000 Canadiens de suivre la formation dont ils ont besoin pour accéder à un bon emploi. Le programme aidera à répondre aux besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, dont notamment l'agroalimentaire et l'agriculture, la construction, la santé, les technologies de l'information et des communications, la fabrication, les ressources naturelles, et l'environnement, le tourisme et les transports.

EDSC mettra également à l'essai une approche communautaire dans le cadre de son Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Grâce à un leadership local, ce programme fera progresser les priorités régionales et nationales dans des domaines comme la décarbonisation, l'adoption de technologies et l'économie bleue. Le programme, pour lequel la cible initiale est de 25 communautés, encourage la diversité et l'inclusion. En effet, 75 % des participants au projet appartiennent à un ou à plusieurs groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les données probantes recueillies serviront à éclairer les programmes et les priorités pangouvernementales. Ces priorités comprennent, par exemple, la décarbonisation et le soutien d'une « transition juste » pour les travailleurs, afin qu'ils soient prêts à travailler à la transformation de secteurs comme celui de l'énergie.

De plus, le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM) visera à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ces communautés sont composées de francophones résidant à l'extérieur du Québec ou de résidents anglophones du Québec. Le programme finance 14 organismes sans but lucratif des CLOSM pour qu'ils mènent des activités de développement de l'économie et des ressources humaines pour leur communauté. Les ententes dureront cinq ans et ont été signées en mars 2023.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Accroître la participation au marché du travail des personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC continuera d'appuyer des activités conçues pour offrir une formation axée sur les compétences et un soutien à l'emploi pour aider les personnes en situation de handicap à trouver et à conserver un bon emploi et à progresser dans leur carrière, et fournir un soutien aux employeurs pour les aider à rendre les milieux de travail accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Programme : Fonds d'intégration (FI) pour les personnes handicapées</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de participants qui sont employés ou travailleurs autonomes ou qui retournent aux études après leur participation au programme.</p> <p>Point de départ : 2846 (les derniers résultats pour l'exercice 2022 à 2023). Les données du Québec ne sont pas disponibles.</p> <p>Cible : Au moins 3 335 d'ici mars 2024</p>	<p>Dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, des programmes aident les personnes en situation de handicap à se préparer à occuper, à obtenir et à conserver un bon emploi, et à progresser dans leur carrière. Le Fonds d'intégration (FI) appuie une vaste gamme de services, y compris des mesures de soutien à la recherche d'emploi, des services préalables à l'employabilité, des subventions salariales et des placements professionnels, par l'entremise de fournisseurs de services tiers, en partenariat avec des organismes dans la communauté.</p> <p>Le FI concrétise le Programme 2030 grâce à son travail pour accroître l'accès au marché du travail et améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité »</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p><i>Indicateur du CIC : 8.1.1 taux de chômage</i></p> <p><i>Cible du CMI : 5.5 « D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</i></p>
<p>Adopter une approche sectorielle pour investir dans le soutien de la main-d’œuvre</p>	<p>EDSC aidera les secteurs clés de l’économie à mettre en œuvre des solutions aux besoins actuels et émergents en main-d’œuvre dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d’œuvre sectorielle.</p> <p>Programme : Programme de solutions pour la main-d’œuvre sectorielle</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de participants qui ont accès à des initiatives de formation et de transition ou qui y participent.</p> <p>Point de départ : L’exercice 2023 à 2024 servira d’année de référence, car le PSMS met actuellement en œuvre un nouveau processus de collecte de données et attend une décision concernant son financement permanent au-delà du 31 mars 2024.</p> <p>Cible : 30 000 participants distincts d’ici la fin de l’exercice 2023 à 2024.</p>	<p>Le Programme de solutions pour la main-d’œuvre sectorielle aide les secteurs clés de l’économie à mettre en œuvre des solutions afin de répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d’œuvre. Le programme soutient des projets sectoriels qui se concentrent sur une série d’activités axées sur l’industrie, comme la formation et le recyclage des travailleurs, l’aide aux employeurs pour conserver et attirer une main-d’œuvre qualifiée et diversifiée, incluant les groupes ayant un accès limité aux services, et l’élaboration de solutions pour la main-d’œuvre, d’outils et de renseignements sur le marché du travail afin de répondre aux besoins du marché du travail en rapport avec chaque secteur.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : « Les Canadiens bénéficient d’une croissance économique durable et y contribuent. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 8.6.1 « Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en tirent parti »</i></p>
<p>Mettre à l’essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales.</p>	<p>EDSC soutiendra une croissance et un développement économiques locaux donnant lieu à des progrès dans les domaines prioritaires nationaux et régionaux, comme la décarbonisation, en mettant à l’essai des approches communautaires de planification de la main-d’œuvre et de formation axée sur les compétences.</p> <p>Programme : Programme de développement de la main-d’œuvre des communautés.</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de participants qui ont accès à des initiatives de formation et de transition ou qui y participent.</p> <p>Point de départ : Un nouveau programme – annoncé dans le budget de 2021 avec des projets qui devraient commencer au printemps ou à l’été 2023.</p> <p>Cible : 25 communautés d’ici le 31 mars 2024</p>	<p>Grâce à un leadership local, le Programme de développement de la main d’œuvre des communautés fait progresser les priorités régionales et nationales dans des domaines comme la décarbonisation, l’adoption de technologies et l’économie bleue. Le programme encourage la diversité et l’inclusion. En effet, 75 % des participants au projet appartiennent à un ou à plusieurs groupes sous-représentés sur le marché du travail.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible/Ambition 8.1 du Cadre d’indicateurs canadien (CIC) Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité</i></p> <p>La cible 8.6 du Cadre mondial d’indicateurs (CMI), D’ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. <i>Cible du CMI : Atteindre une croissance de l’emploi de 8 % dans le secteur des</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>produits de technologies propres d’ici le 31 mars 2024.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.1.1 taux de chômage</p> <p>8.6.1 Emplois dans le secteur des produits de technologies propres.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre.</p> <p>8.5 D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p>
<p>Mettre à l’essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales</p>	<p>EDSC favorisera le développement et l’épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Par l’entremise de son Fonds d’habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le programme finance des organismes des CLOSM afin qu’ils accroissent leur capacité et leurs services de développement</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Le montant investi, y compris en nature, par les partenaires qui ne sont pas financés par le programme du FH-CLOSM (groupes sans but lucratif, organismes du secteur privé, autres ministères fédéraux et autres ordres de gouvernement) pour chaque dollar investi par les organismes financés par le programme du FH-CLOSM.</p>	<p>Le programme du Fonds d’habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire est un des principaux programmes d’EDSC pour ce qui est d’appuyer le respect des obligations juridiques du ministère en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO) afin de favoriser l’épanouissement des CLOSM. Conformément à l’esprit de la LLO, le programme du FH-CLOSM est</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>économique communautaire (DEC), de développement des ressources humaines (DRH) et de promotion de partenariats.</p> <p>Programme : Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire</p>	<p>Point de départ : Année de référence : 2018, selon le Plan d'action pour les langues officielles 2018 à 2023.</p> <p>Cible : Investir à un ratio de 2 pour 1 d'ici mars 2024</p>	<p>fondé sur l'approche « par et pour » et aide les organismes des CLOSM à cerner les besoins de leurs communautés et à y répondre. Au printemps 2023, on a signé de nouvelles ententes de 5 ans avec les 14 organismes des CLOSM (bénéficiaires de financement) participant au programme.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible/Ambition du CIC :</i> 8.5 Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> Produit intérieur brut par habitant</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre supplémentaire à l'appui de l'objectif 8</p>	<p>EDSC continuera à aider les jeunes (de 15 à 30 ans) à réussir leur intégration au marché du travail, y compris des programmes de formation à l'emploi et axée sur les compétences mettant l'accent sur l'innovation, les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématique), les emplois verts et l'environnement.</p> <p>Programme : Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ)</p> <p>La SECJ comprend deux programmes : 1) Le Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (PSECJ), une initiative horizontale qui est dirigée par EDSC et à laquelle participent 11 autres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de jeunes ayant reçu des services</p> <p>Point de départ : 97 359 (2019-2020)</p> <p>Cible : 75 240 d'ici mars 2024. Répartition du nombre ciblé par programme : Cible du PSECJ de servir 5 240 jeunes EEC : 70 000 possibilités d'emplois</p>	<p>En soutien à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, la Stratégie et compétences jeunesse aide les jeunes (de 15 à 30 ans), en particulier ceux aux prises avec des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience professionnelle ainsi que les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible/Ambition du CIC :</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	ministères, organismes et sociétés d’État fédéral. 2) Emplois d’été Canada (EEC)		8.1 Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité <i>Indicateurs du CIC :</i> 8.1.1 taux de chômage 8.3.1 Proportion des jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation <i>Cible du CMI :</i> 8.6 D’ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
Stratégie de mise en œuvre supplémentaire à l’appui de l’objectif 8	EDSC encouragera la croissance économique en aidant les petits et moyens employeurs à créer des postes d’apprentissage de première année dans les métiers qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication, en mettant l’accent sur l’accroissement de la participation des groupes en quête d’équité. Programme : Service d’apprentissage sous l’égide de la Stratégie canadienne en matière d’apprentissage	Indicateur de rendement : Nombre d’employeurs qui ont accès à des mesures de soutien pour embaucher des apprentis. Point de départ : Un nouveau programme, lancé pendant l’exercice 2021 à 2022. Cible : Entre 25 000 et 55 000 employeurs sur la durée du programme jusqu’à la fin de l’année 2023-2024 lorsque le Service d’apprentissage prendra fin.	Le Service d’apprentissage vise à aider les apprentis à acquérir l’expérience pratique dont ils ont besoin pour faire carrière dans les métiers spécialisés. Dans le cadre du Service d’apprentissage, les petits et moyens employeurs peuvent obtenir un incitatif financier pour chaque apprenti de première année qu’ils embauchent dans un des 39 métiers désignés Sceau rouge admissibles, principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Ils peuvent obtenir un incitatif supplémentaire si l’apprenti qu’ils embauchent appartient à un groupe en quête d’équité (c’est-à-dire les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des communautés 2ELGBTQI+, les membres

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>des communautés racisées et les nouveaux arrivants). De plus, le Service d’apprentissage offre d’autres mesures de soutien aux employeurs pour qu’il soit plus facile pour eux d’embaucher des apprentis de première année, comme de l’aide pour naviguer dans le système d’apprentissage et accueillir de la formation en milieu de travail.</p> <p>L’initiative contribue à l’objectif 8 de la SFDD, en encourageant les petits et moyens employeurs à embaucher des apprentis de première année dans les métiers désignés Sceau rouge.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC</i> : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.1.1 taux de chômage <i>Cible du CMI</i> : 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l’accès aux services financiers.</p>

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité exige que les parties qui sont assujetties à la <i>Loi</i> reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires, y compris l'emploi. Une fois que les obstacles à l'emploi sont éliminés, les Canadiens handicapés ont plus de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel. En outre, les lieux de travail sont plus accessibles et les personnes handicapées peuvent participer plus activement au marché du travail. Cela aide les collectivités et l'économie du Canada à prospérer afin que tous les Canadiens puissent en profiter.</p> <p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, le ministère financera des projets visant à accroître la capacité du secteur de l'interprétation en langue des signes professionnelle partout au Canada. Les bénéficiaires de financement admissibles peuvent inclure des entités telles que des établissements d'enseignement de la langue des signes, des associations professionnelles représentant des interprètes et des organismes communautaires représentant des utilisateurs de la langue des signes.</p> <p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, le ministère poursuivra ses travaux sur l'élaboration de règlements sur l'accessibilité des technologies de l'information et de communications (TIC). Les TIC sont une porte d'entrée majeure vers l'emploi. Une fois finalisés, les règlements sur l'accessibilité des TIC contribueront à éliminer les obstacles dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.</p> <p>De plus, en 2022 et en 2023, le programme a tenu un salon de l'emploi virtuel dans le cadre du Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ces salons de l'emploi ont permis à des personnes en situation de handicap de prendre connaissance de possibilités d'emploi.</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>La cible CMI : 8.5</i> « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p> <p>Les indicateurs de rendement qui soutiennent la mesure des progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'emploi seront finalisés au cours de l'exercice 2023 à 2024.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a lancé le nouveau Programme de soutien aux travailleurs migrants pour aider ces derniers à mieux comprendre leurs droits et à mieux les exercer. Pour ce faire, on appuie des organismes communautaires dans la prestation de programmes et de services axés sur les travailleurs migrants, notamment une orientation à l'arrivée, des activités et du matériel éducatifs et une aide dans les situations d'urgence et qui posent un risque.</p> <p>Le PTET est responsable des inspections visant les employeurs, en vue de protéger les travailleurs étrangers temporaires contre les abus et l'exploitation, et de protéger l'intégrité du marché du travail canadien en encourageant les employeurs à se conformer aux conditions du programme. Le ministère concentre également ses efforts sur le rétablissement du programme de conformité pour s'assurer que les inspections sont effectuées avec un accent renouvelé sur l'amélioration de la qualité, de la rapidité et de la portée pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs étrangers temporaires. De plus, le budget de 2023 a annoncé des fonds pour accroître le nombre d'inspecteurs du PTET et maintenir la ligne de signalement pour la protection des travailleurs. Cette ligne offre aux travailleurs un service personnalisé dans plus de 200 langues pour leur permettre de signaler les allégations d'abus ou de mauvais traitements aux agents. Ces derniers sont en poste pour répondre au téléphone cinq jours par semaine (un service de messagerie vocale est activé la fin de semaine).</p> <p>Ces initiatives appuient le grand thème suivant : « Ne laisser personne de côté ». L'amélioration de la qualité, de la rapidité et de la portée des inspections, et les mesures de soutien offertes dans le cadre du Programme de soutien aux travailleurs migrants devraient bénéficier particulièrement aux groupes à risque élevé, y compris les travailleurs des communautés racisées.</p>	<p>Le PTET contribuera à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>La cible 8.8 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »</p>
<p>Les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada Compte tenu du soutien de plus de 27 milliards de dollars versés dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, les provinces et les territoires ont annoncé de nouveaux investissements dans la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance dans des domaines comme l'embauche, le maintien en poste, la formation et les augmentations salariales. De plus, en mars 2023, le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans au Canada était de 82,0 %. Le taux d'emploi des femmes ayant un enfant de moins de 6 ans était de 76,2 %, une augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Selon une récente analyse de la Banque du Canada, la hausse du taux de participation au marché du travail chez les femmes pourrait être attribuable aux frais moyens plus faibles pour les services de garde</p>	<p>Les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada contribueront à faire avancer :</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.1.1 taux de chômage et caractéristiques de la population active.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 8.2.1 Proportion des employés qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés permanents à temps plein.</p> <p><i>Indicateurs du CMI</i> :</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>réglementés offerts dans le cadre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.</p>	<p>8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation</p>
<p>Dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) conclues avec les provinces et les territoires., le ministère aide des gens de partout au pays à se préparer en vue d'un emploi, à obtenir un emploi et à le conserver. En vertu des EDTM, les prestations d'emploi permettent aux chômeurs admissibles d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle grâce à des programmes comme la formation axée sur les compétences et les subventions salariales. Les programmes offerts en vertu des EDTM et des EDMO comprennent une formation axée sur les compétences et des programmes de services d'emploi destinés plus particulièrement aux personnes qui sont plus éloignées du marché du travail et celles qui souhaitent perfectionner leurs compétences. Les EDTM et les EDMO appuient une culture d'apprentissage continu, afin d'aider les Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour prospérer dans un marché du travail en évolution.</p>	<p>Les Ententes sur le développement du marché du travail et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones est un programme relatif au marché du travail fondé sur les distinctions conçu pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain et non affiliés à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs professionnels à long terme afin de réduire les écarts de compétences et d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones. Un réseau de prestation de services autochtones fournit ces mesures de soutien, qui favorisent la réconciliation et l'autodétermination à mesure que les communautés autochtones établissent les priorités.</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et le Fonds pour les compétences et les partenariats contribuent aux éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ». <i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.1.1 taux de chômage et caractéristiques de la population active.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.6 « D'ici 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ».</p>
<p>L'initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage finance des projets qui visent à recruter, maintenir en poste et aider des femmes apprenties à réussir dans les 39 métiers Sceau rouge admissibles qui se trouvent principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Les projets devraient être mis en œuvre au cours de l'exercice 2023 à 2024.</p>	<p>L'initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage contribue à faire avancer l'élément suivant :</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
	<p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi géré dans le cadre du programme Compétences pour réussir, finance des organismes pour fournir et mettre à l'essai un soutien préalable à l'emploi et un soutien au développement des compétences pour quatre groupes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la communauté LGBTQ2; les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques à apporter aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes.</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi contribue à l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.1 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>Le nouveau volet de financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 aidera les syndicats à diriger la mise au point d'une formation aux compétences écologiques pour 20 000 apprentis et compagnons d'apprentissage dans les métiers. Ce nouveau volet devrait appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert ainsi que les objectifs et les cibles de la SMDD.</p>	<p>Le nouveau volet de financement pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation contribuera à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.6 : « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent ».</p> <p><i>Cible du CIC</i> : 8.6 : « Atteindre une croissance de l'emploi de 8 % dans le secteur des produits de technologies propres d'ici le 31 mars 2024. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.3 : « Promouvoir des politiques qui favorisent la création d'emplois et stimulent la croissance des entreprises. »</p>
<p>Le programme Compétences pour réussir finance des organismes afin qu'ils offrent de la formation et conçoivent des outils d'évaluation et des ressources de formation qui visent à aider les Canadiens à renforcer leurs compétences fondamentales et transférables. Il leur est donc plus simple d'acquérir d'autres compétences (techniques et propres à l'emploi) afin qu'ils puissent s'adapter et prospérer dans un marché du travail en évolution rapide.</p>	<p>Le programme Compétences pour Réussir finance des organismes qui conçoivent et dispensent une formation portant sur les compétences fondamentales et transférables qui contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>La Direction générale des compétences et de l'emploi a élaboré une stratégie d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour renforcer la capacité des programmes et des politiques en matière de compétences à s'attaquer aux obstacles limitant la pleine participation au marché du travail de divers groupes de femmes, d'hommes, de personnes non binaires et d'autres personnes genrées. Cela se fait en renforçant la capacité analytique interne du personnel et en améliorant la qualité des données sur l'ACS Plus pour s'assurer que les programmes de compétences font la promotion des données sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion, à travers trois piliers principaux, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des capacités; • les investissements dans les données; • l'orientation et le soutien en matière de politiques. 	<p>La Stratégie d'ACS Plus de la Direction générale des compétences et de l'emploi contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent ».</p>
<p>Accorder 10 jours de congé de maladie payé aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale pour leur assurer une protection d'emploi et une sécurité de revenu pendant qu'ils prennent un congé pour des raisons personnelles de santé, de maladie ou de santé mentale ou un traitement de la toxicomanie.</p> <p>L'octroi de 10 jours de congé de maladie payé à tous les employés du secteur privé sous réglementation fédérale appuie l'initiative « Ne laisser personne de côté », car cet octroi garantit que les travailleurs puissent prendre des congés de maladie payés, ce qui assure un revenu et une protection pour les travailleurs susceptibles de subir des inégalités ou des vulnérabilités.</p>	<p>Accorder dix jours de congé de maladie payé aux travailleurs sous réglementation fédérale contribue à faire avancer :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>La négociation et la mise en œuvre de dispositions relatives au travail prévues dans les accords de libre-échange. Dans le cadre d'une activité continue, le Canada négocie des engagements exécutoires en matière de main-d'œuvre dans des accords de libre-échange afin de mettre en œuvre efficacement ses lois en matière de travail, qui devraient à leur tour refléter et incarner des normes de travail reconnues à l'échelle internationale. En outre, cela favorise la conformité des pays partenaires aux normes du travail internationales, y compris la liberté d'association et de négociation collective.</p>	<p>La négociation et la mise en œuvre de dispositions relatives au travail prévues dans les accords de libre-échange contribuent à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Indicateur du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><u>Les initiatives contre le travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement mondiales</u></p> <p>Le ministère collabore avec des ministères fédéraux clés à l’engagement du gouvernement de présenter des projets de loi visant à éliminer le travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement canadiennes. Le ministère soutient également une gamme d’autres initiatives, y compris l’opérationnalisation, par l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de l’interdiction d’importer des marchandises produites en partie ou en entier par le travail forcé en vertu du <i>Tarif des douanes</i>.</p> <p>En outre, des dispositions exhaustives et exécutoires relatives au travail sont incluses dans les accords de libre-échange du Canada pour maintenir les mesures de protection des travailleurs, y compris celles visant à remédier aux situations de travail des enfants et de travail forcé, et l’on fournit un financement de renforcement de capacités pour aider les pays partenaires à respecter ces obligations.</p>	<p>Les initiatives contre le travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement mondial contribuent à l’élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.7 « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite d’êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats, et, d’ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ».</p>
<p>Éliminer la classification erronée des employés dans l’industrie du transport routier sous réglementation fédérale. Il y a classification erronée lorsque l’employeur considère ou traite son employé comme s’il n’en était pas un. Par conséquent, l’employé n’a pas accès aux normes et aux avantages auxquels il aurait normalement droit.</p> <p>La lutte contre la classification erronée des employés dans l’industrie du transport routier sous réglementation fédérale appuie l’initiative « Ne laisser personne de côté », car elle permettra à tous les employés de l’industrie du transport routier de bénéficier également de leurs droits et de leurs protections en matière de travail.</p>	<p>L’élimination de la classification erronée des employés contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d’une croissance économique durable et y contribuent ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>Le gouvernement du Canada prévoit modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin de créer un nouveau congé distinct pour les travailleuses des secteurs sous réglementation fédérale qui vivent une fausse couche.</p>	<p>Créer un nouveau congé lié à la fausse couche contribue à faire avancer :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité ».</p>
<p>Le gouvernement du Canada s’est engagé à renforcer les dispositions du <i>Code canadien du travail</i> afin de mieux soutenir les travailleuses qui ont besoin de mesures d’adaptation ou qui doivent être réaffectées à d’autres fonctions pendant la grossesse et l’allaitement.</p>	<p>Le fait de soutenir les travailleuses qui doivent être réaffectées à d’autres fonctions pendant la grossesse et l’allaitement contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le gouvernement du Canada propose également un règlement visant à fournir des produits d'hygiène menstruelle dans les lieux de travail sous réglementation fédérale afin d'assurer la participation de toutes les employées au travail, y compris les employés présentant une diversité de genre.</p>	<p>Le fait de fournir des produits d'hygiène menstruelle contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p>
<p>Le gouvernement du Canada propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin d'améliorer la protection de l'emploi des travailleurs à la demande sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des effectifs. Cela aidera à garantir que tous les travailleurs sous réglementation fédérale reçoivent les protections et les cotisations de l'employeur auxquelles ils ont droit.</p>	<p>La modification du Code canadien du travail pour améliorer la protection de l'emploi des travailleurs à la demande sous réglementation fédérale contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.5 « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ».</p>
<p>Le gouvernement du Canada propose d'apporter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> afin d'accroître l'admissibilité au congé pour décès ou disparition d'un enfant pour les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale.</p>	<p>L'accroissement de l'accès au congé pour décès ou disparition d'un enfant contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 8.3 « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ».</p>



OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et l'ODD 9.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Dans le cadre de l'initiative Compétences futures, EDSC finance le Centre des compétences futures, un centre indépendant d'innovation et de recherche appliquée. Ce centre conçoit, met à l'essai et évalue des approches novatrices pour l'évaluation et le perfectionnement des compétences et la formation axée sur les compétences. Un des thèmes principaux du centre est le suivant : Compétences pour une économie à zéro émission nette. Jusqu'à présent, le centre a mis en œuvre 240 projets d'innovation et de recherche dans plus de 20 industries qui bénéficieront directement de son travail. À ce jour, ces projets ont aidé plus de 50 000 Canadiens à accéder à une formation axée sur les compétences ou à un emploi. En outre, plus de 79 % du financement du centre sert à appuyer des groupes sous-représentés, y compris des femmes, des groupes racisés, des Autochtones et des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Le Centre des compétences futures contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 9.1 Le Canada favorise la recherche et l'innovation durables.</i></p>
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité exige que les entités reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires. Il s'agit notamment des domaines qui favorisent une industrialisation inclusive, telle que les transports, l'environnement bâti et les technologies de l'information et des communications (TIC). À mesure que les obstacles dans ces domaines seront éliminés et qu'il deviendra la norme de tenir compte de l'accessibilité dès le départ, il sera plus facile pour les personnes en situation de handicap d'obtenir de l'information, d'accéder aux immeubles publics et d'utiliser les systèmes de transport en commun.</p>	<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Cible du CMI : 9.1 « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable »</i></p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués</p> <p>EDSC a collaboré avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) pour créer le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués. Ce défi a pour but d'encourager l'innovation, de façon à accroître l'accès aux documents en médias substitués pour les Canadiens incapables de lire les imprimés. Ce projet contribuera à la conception d'une application vocale d'assistance qui inclurait de nouveaux logiciels et l'utilisation de haut-parleurs intelligents.</p>	<p>Le Défi technologique des entreprises en matière de médias substitués contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p>



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

EDSC reconnaît l'importance de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et appuie activement l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones, en déployant continuellement des efforts à cette fin dans le cadre de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre de ses programmes et services, et dans le cadre de ses activités internes.

Élaboré conjointement avec un réseau de partenaires autochtones partout au Canada, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones du ministère vise à appuyer le perfectionnement des compétences, la formation et l'emploi au moyen d'une approche fondée sur les distinctions, afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés. D'ici le 31 mars 2024, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones visera à servir au moins 40 000 nouveaux participants autochtones et à aider au moins 16 500 Autochtones à trouver un emploi. Dans l'avenir, EDSC continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones pour mettre à l'essai de nouvelles approches pour la coordination des investissements, l'établissement des priorités et l'élaboration de projets et de partenariats dans le cadre du Fonds pour les compétences et les partenariats. De plus, ce fonds appuiera l'emploi durable et aidera à faire en sorte que les projets financés pour offrir une formation axée sur les compétences continuent de répondre aux besoins des employeurs et des communautés autochtones.

Le ministère s'efforcera également de réduire les inégalités, en concentrant ses efforts sur l'élimination des obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap par la mise en œuvre du Plan d'action pour l'inclusion des

personnes en situation de handicap (PAIPH). Les personnes en situation de handicap forment un volet diversifié et important de la population canadienne. Près de 1 Autochtone sur 3 a un handicap, soit un taux beaucoup plus élevé que celui de la population générale. EDSC utilisera l'ACS Plus pour orienter une approche intersectionnelle visant à servir les populations en situation de handicap. À l'appui de l'approche, le ministère collabore avec les organisations autochtones nationales et les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale pour assurer le traitement des préoccupations particulières des populations autochtones de manière culturellement adaptée et le respect de toutes les obligations et de tous les engagements nécessaires liés aux traités modernes.

En dernier lieu, EDSC s'efforcera également de réduire les inégalités par de nouveaux modèles de financement. Grâce à des initiatives comme le Fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs, le ministère met en place un financement durable à long terme et des ressources nécessaires à l'autosuffisance pour les organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs au Canada. Le fonds est dirigé par des communautés noires au Canada et appuiera des projets visant à lutter contre le racisme envers les Noirs et à améliorer les résultats sociaux et économiques des communautés noires.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC offrira une formation sur les compétences culturelles autochtones ou une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tous les employés doivent suivre au moins une activité d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Pour ce faire, ils peuvent, par exemple, suivre un cours offert par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC), ou participer à une activité du Cercle des employés autochtones ou une activité d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones organisée par le Collège d'EDSC.</p> <p>Programme : Curriculum de formation essentielle d'EDSC</p>	<p>Indicateur de rendement : Le pourcentage d'employés qui ont suivi une formation en compétences culturelles autochtones (à l'interne ou à l'externe).</p> <p>Point de départ : Le nombre d'employés qui ont déjà suivi une formation pour l'exercice 2022 à 2023 : 81 %</p> <p>Cible : Atteindre le pourcentage de 100 % chaque année et maintenir ce pourcentage.</p>	<p>Dans le cadre du curriculum de formation essentielle pour les employés d'EDSC, les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée à l'échelle d'EDSC, de Service Canada et du Programme du travail doivent suivre des activités d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Il s'agit d'un engagement annuel continu.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC continuera de soutenir le perfectionnement des compétences et l’emploi des Autochtones par des programmes relatifs au marché du travail pour ce dernier.</p> <p>Programme : Programme de formation pour les compétences et l’emploi destiné aux Autochtones</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de participants autochtones qui obtiennent un emploi à la suite d’interventions de service.</p> <p>Point de départ : 16 339 (moyenne de 2018-2019 à 2020-2021)*</p> <p><i>* Cela comprend la dernière année du programme précédant la Stratégie de formation pour les compétences et l’emploi destinée aux Autochtones (SFCEA).</i></p> <p>Cible : Au moins 16 500 annuellement</p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l’emploi destiné aux Autochtones vise à réduire les écarts en matière d’emploi et de compétences entre les Autochtones et les non-Autochtones, en offrant aux Autochtones des possibilités de perfectionner et d’améliorer leurs compétences et d’obtenir un emploi. À l’échelle du Canada, le programme finance et appuie un réseau de signataires d’ententes autochtones (fournisseurs de services) qui conçoivent et offrent une gamme complète de programmes de formation à l’emploi et de développement des compétences et des mesures de soutien ciblant tous les Autochtones. Élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, le programme repose sur une approche fondée sur les distinctions qui permet de mieux répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p><i>Ambition/Cible du CIC : 10.1 « les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites’ »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : coefficient de Gini</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</i></p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones</p>	<p>Grâce à des partenariats entre les communautés/organismes autochtones et les employeurs, EDSC continuera de soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat dans les communautés autochtones, afin d'appuyer la formation à l'emploi des Autochtones.</p> <p>Programme : Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP)</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de participants autochtones qui obtiennent un emploi à la suite d'interventions au titre du FCP.</p> <p>Point de départ : Actuellement, on met à jour le cadre de mesure du rendement pour une nouvelle ronde d'investissements. Par conséquent, aucun point de départ n'est disponible.</p> <p>Cible : Actuellement, on met à jour le cadre de mesure du rendement pour une nouvelle ronde d'investissements. Par conséquent, aucune cible n'est disponible.</p>	<p>Le Fonds pour les compétences et les partenariats contribue à l'objectif 10 de la SFDD et au Programme 2030 du Canada. En effet, le FCP est un fonds axé sur les projets qui appuie des partenariats entre les organismes autochtones et les employeurs de l'industrie, afin d'offrir aux Autochtones une formation axée sur les compétences liées aux possibilités économiques à l'échelle locale, régionale et nationale. Les bénéficiaires de financement offrent des mesures de soutien et des services aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, afin de les aider à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour obtenir un emploi. Cela contribue à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à réduire les inégalités.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 10.1</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p><i>Indicateur du CIC : 10.1.1 coefficient de Gini</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</i></p>
<p>Soutenir le développement économique et l’entrepreneuriat au sein des communautés autochtones</p>	<p>EDSC utilisera le Fonds de finance sociale pour faciliter des investissements dans divers organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre. À partir du Fonds de finance sociale, on a affecté une somme de 50 millions de dollars au Fonds de croissance autochtone (FCA), lequel permet aux institutions financières autochtones et aux petites et moyennes entreprises (PME) autochtones d’accéder à des capitaux. L’Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) gère et administre le FCA.</p> <p>Programme : Fonds de finance sociale-Stratégie d’innovation sociale et de finance sociale</p>	<p>Indicateur de rendement : Le pourcentage des investissements du FFS dans des organismes à vocation sociale qui visent à promouvoir l’équité sociale.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : 35 % des investissements visent à faire progresser l’équité sociale d’ici le 31 mars 2039 (la fin du programme).</p>	<p>Le Fonds de finance sociale vise à joindre et à soutenir des organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre, comme, entre autres, les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Par l’entremise de grossistes (gestionnaires de placements), les intermédiaires en finance sociale dirigés par des Autochtones ou au service des Autochtones (p. ex. coopératives de crédit, sociétés de capital investissement, etc.) et les organismes à vocation sociale (OVS) peuvent obtenir du financement pour faire croître leur entreprise et soutenir la réconciliation et le développement sur le plan économique dans leur communauté. Les 50 millions de dollars du FFS affectés au FCA sont gérés</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>par l'ANSAF, un réseau de plus de 50 institutions financières autochtones. Cette affectation appuie l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones et stimule leur développement économique.</p> <p>À l'appui de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, le Fonds de finance sociale contribue à l'engagement du Canada à l'égard de l'autodétermination des Autochtones, en investissant dans des entreprises et des projets dirigés par des Autochtones et dans les communautés autochtones.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 10.4.1 Revenu médian après impôt des ménages</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines,</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».
Soutenir le développement économique et l’entrepreneuriat au sein des communautés autochtones	<p>Conformément aux Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones, EDSC continuera de mettre en œuvre sa Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Cette stratégie aide les groupes opérationnels à l’échelle du ministère à respecter l’obligation d’affecter un pourcentage cible des budgets qui leur sont attribués à des dépenses auprès des entreprises autochtones.</p> <p>Initiative : Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones</p> <p>Point de départ : 4 % (prévu) en 2022-2023</p> <p>Cible : 5 % d’ici le 31 mars 2024</p>	<p>Grâce à la mise en œuvre de sa Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones, EDSC appuie les entreprises autochtones. Pour assurer le succès de la stratégie, le ministère met à jour les pages Web et les documents d’approvisionnement, offre des séances de formation et d’information au personnel responsable de l’approvisionnement, et assure une liaison avec d’autres ministères (SAC, SCT, SPAC). Au cours de l’exercice 2023 à 2024, le ministère approchera également les entreprises autochtones, en émettant une demande de renseignements (DR), en vue d’accroître les communications et les possibilités de mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cibles du CMI : 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC favorisera l’amélioration de l’accessibilité dans les réserves des Premières Nations. Bien que la <i>Loi canadienne sur l’accessibilité (LCA)</i> s’applique aux conseils de bande des Premières Nations, ils ne sont actuellement pas tenus de se conformer à la <i>Loi</i> en vertu d’une exemption prévue dans le <i>Règlement canadien sur l’accessibilité</i> publié en décembre 2021. Le gouvernement du Canada collabore actuellement avec les Premières Nations pour trouver des options en vue d’une approche adaptée à la mise en œuvre de la LCA dans les réserves, conformément à l’engagement énoncé dans le Plan d’action de 2023 de la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones (LNUD)</i>. Le Plan d’action appelle le gouvernement du Canada à veiller à ce que l’application de la LCA aux conseils de bande des Premières Nations soit culturellement adaptée et à ce que les Premières Nations reçoivent du soutien</p>	<p>Indicateur de rendement : Une fois l’approche adaptée élaborée, on élaborera des indicateurs pour appuyer la mesure des progrès réalisés dans la promotion de l’accessibilité dans les réserves des Premières Nations.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme</p> <p>Cible : Nouveau programme</p>	<p>L’élaboration et la mise en œuvre d’une approche adaptée pour l’application de la LCA dans les réserves appuie directement l’objectif 10 de la SFDD : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités, par l’identification et l’élimination des obstacles à l’accessibilité dans les communautés des Premières Nations dans les réserves.</p> <p>Elles contribuent également à l’ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cibles du CMI : La Loi canadienne sur l’accessibilité</i> contribue à faire avancer ce qui suit : 10.2 : « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race,</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>pour renforcer leurs capacités et leur expertise, afin de promouvoir l'accessibilité au niveau communautaire.</p> <p>Programme : L'Initiative Accessibilité Canada</p>		<p>de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p> <p>10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».</p>
<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC continuera d'éliminer les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes en situation de handicap, en appuyant l'engagement de la fonction publique d'embaucher 5 000 personnes en situation de handicap d'ici 2025. Cet engagement est énoncé dans le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement du Canada, qui a été publié en octobre 2022.</p> <p>Programme : Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et le plan d'accessibilité triennal d'EDSC.</p>	<p>Indicateur de rendement : <u>L'embauche de personnes en situation de handicap</u> Nombre d'employés d'EDSC s'auto-identifiant comme étant des personnes en situation de handicap au 1^{er} avril 2022.</p> <p>Point de départ : 424 au 1^{er} avril 2022.</p> <p>Cible : 1 187 employés en situation de handicap d'ici 2025.</p> <p>Indicateur de rendement : <u>Promotion des personnes en situation de handicap</u></p>	<p>À l'appui du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement du Canada, EDSC a élaboré ses propres engagements ministériels dans le cadre de son plan d'accessibilité triennal. De plus, d'ici l'automne 2023, EDSC terminera l'examen de ses systèmes d'emploi pour mettre à jour son Plan d'action sur la diversité et l'inclusion, en collaborant avec ses sept réseaux de la diversité, dont le Réseau des employés handicapés. Source : Lettre sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale.</p> <p>Pour mesurer les progrès réalisés, EDSC contribue à la Stratégie sur l'accessibilité</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>Les taux d'avancement annuels des employés en situation de handicap (%) d'EDSC en date du 1^{er} avril 2022.</p> <p>Point de départ : 4,1 % fixé par le SCT en décembre 2020.</p> <p>Cible : 6,6 % en 2025 comme fixé par le SCT</p> <p>Indicateur de rendement : <u>Maintien en poste des personnes en situation de handicap</u> Le pourcentage d'employés en situation de handicap qui déclarent que des problèmes d'accessibilité ou d'adaptation leur causent une grande ou une très grande quantité de stress au travail.</p> <p>Point de départ : 20 % fixé par le SCT en décembre 2020.</p> <p>Source : Lettre sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale</p>	<p>au sein de la fonction publique du Canada, en appuyant les possibilités de promotion et le bien-être en milieu de travail des employés en situation de handicap. Source : Mesure du progrès : Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada.ca</p> <p>En tant qu'un des plus importants employeurs au Canada, EDSC met en œuvre de nouvelles modifications législatives et réglementaires de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>, qui entrent en vigueur en juillet 2023, afin de renforcer la diversité et l'inclusion et d'éliminer les préjugés et les obstacles systémiques auxquels font face les groupes en quête d'équité dans la fonction publique, y compris les personnes en situation de handicap. Pour notre processus de sélection pour les possibilités d'emploi, nous examinerons des méthodes et des outils d'évaluation afin de réduire au minimum les préjugés et les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap à l'embauche.</p> <p>Des séances de formation portant expressément sur le thème <i>Atténuer les préjugés et les obstacles dans les processus de nomination à EDSC</i> sont l'occasion de</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>reconnaître les obstacles et les préjugés à la sélection des candidats.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Cibles ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ».</i></p>
<p>Soutenir l’accessibilité et les possibilités d’emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC soutiendra l’accessibilité et l’inclusivité des communautés, en améliorant l’accès aux documents à lire en</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de documents en médias substituts produits.</p>	<p>La mise en œuvre du Plan d’action pour l’inclusion des personnes en situation de handicap du Canada - Canada.ca vise à réduire les obstacles matériels et ceux liés à la communication et aux attitudes qui empêchent les personnes en situation de</p>

	<p>médias substituts pour les personnes incapables de lire les imprimés.</p> <p>Programmes : Programme de partenariats pour le développement social-volet personnes handicapées Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Pilier 3 : Communautés accessibles et inclusives)</p>	<p>Point de départ : L'amélioration continue de la disponibilité des documents imprimés en médias substituts et de l'accès à ces documents.</p> <p>Cible : Lancer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture en 2024. L'amélioration de l'accès aux documents à lire en médias substituts pour les personnes incapables de lire les imprimés grâce à des partenariats novateurs.</p> <p>EDSC et Statistique Canada ont mené une enquête sur les documents imprimés accessibles pour avoir une meilleure idée des besoins et des défis des personnes qui ont besoin de documents imprimés en médias substituts. Une consultation dirigée par EDSC auprès des organismes d'intervenants et des personnes incapables de lire les imprimés.</p> <p>L'octroi d'un financement au Centre d'accès équitable aux bibliothèques et au Réseau national de services équitables de bibliothèque, aux exercices 2022 à 2023 et 2023 à 2024, afin d'appuyer la production de documents en médias substituts.</p>	<p>handicap de participer pleinement à la vie communautaire et à l'économie. Les mesures prises au titre de ce pilier comprennent le financement de la production de documents en médias substituts aux exercices 2022 à 2023 et 2023 à 2024 dans le cadre du Programmes de financement - Canada.ca.</p> <p>De plus, le gouvernement s'est engagé à créer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture. Ce programme sera lancé en 2024 afin de stimuler la production de documents en format accessible grâce à des partenariats novateurs. EDSC entreprend des recherches et consulte des personnes incapables de lire les imprimés pour éclairer la conception de ce nouveau programme.</p> <p>La façon dont ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs, de la stratégie ou des ODD :</p> <p>Le pilier 3 du Plan d'action pour l'inclusion contribue à l'ODD 10 : « Réduire les inégalités ».</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines,</p>
--	---	--	---

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».

<p>Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>EDSC financera des projets pour aider les communautés et les milieux de travail canadiens à être plus accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Programme : Fonds pour l'accessibilité</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité comprend trois composantes :</p> <p>1- La composante d'innovation jeunesse encourage les jeunes à cerner des obstacles à l'accessibilité dans leur communauté. Les jeunes collaborent avec des organismes locaux pour améliorer l'accessibilité et la sécurité dans les milieux de travail et les espaces communautaires. Les subventions peuvent atteindre 10 000 dollars par projet.</p> <p>2- La composante de projets de petite envergure sert à financer des projets de construction et de communication de petite envergure pour améliorer l'accessibilité dans les communautés ou les milieux de travail. Les subventions peuvent atteindre 100 000 dollars par projet.</p> <p>3- La composante de projets de moyenne envergure sert à financer des projets de construction de plus grande envergure. Ces projets doivent offrir un ensemble complet de programmes et de services qui appuient la participation inclusive des personnes en situation de handicap dans leurs communautés et sur le marché du travail. Les contributions</p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de projets achevés (espaces communautaires et milieux de travail qui sont plus accessibles qu'auparavant en raison du financement octroyé par le Fonds pour l'accessibilité).</p> <p>Point de départ : Le financement de 1060 projets au cours de l'exercice 2022 à 2023 (remarque : le nombre pour l'année de référence est nettement supérieur à la cible en raison du financement supplémentaire reçu dans le budget de 2021 pour l'exercice 2022 à 2023).</p> <p>Cible : 322 espaces communautaires et milieux de travail d'ici le 31 mars 2024.</p>	<p>Le financement de projets par À propos du Fonds pour l'accessibilité - Canada.ca appuie l'objectif 9 en favorisant l'innovation en matière d'infrastructure accessible et en réduisant les obstacles à l'accessibilité. Cela garantit que l'infrastructure communautaire canadienne, comme les milieux de travail et les organismes communautaires, devienne plus accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à :</p> <p>l'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique; l'ODD 9 : Développer l'infrastructure, en assurant un accès équitable pour tous; l'ODD 10 : Réduire les inégalités.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 3.5 « Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes » et l'indice qui y est associé : « Pourcentage des Canadiens qui sont satisfaits ou très satisfaits à l'égard de la vie »; <i>Ambition du CIC :</i> 10.1 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes</p>
--	--	--	---

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	peuvent atteindre 3 millions de dollars par projet.		handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale »; 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre »; 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »; 11.7 « D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ».
Soutenir l’accessibilité et les possibilités d’emploi pour les personnes en situation de handicap	EDSC soutiendra le Fonds de finance sociale, qui facilitera des investissements dans divers organismes à vocation sociale (OVS) dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre. Le programme du Fonds de finance sociale fait partie de la Stratégie	Indicateur de rendement : Le pourcentage des investissements du FFS dans des organismes à vocation sociale qui visent à promouvoir l’équité sociale.	Le programme du Fonds de finance sociale (FFS) appuiera des investissements pour joindre et soutenir des organismes dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre, y compris les Noirs. Le programme fournira un financement de

	<p>d'innovation sociale et de finance sociale (IS/FS).</p> <p>Programme : Fonds de finance sociale (FFS) et Stratégie d'innovation et de finance sociale (SIFS)</p>	<p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : 35 % des investissements visent à faire progresser l'équité sociale d'ici le 31 mars 2039 (la fin du programme).</p>	<p>transfert souple pour des organismes à vocation sociale (p. ex. organismes de bienfaisance, organismes sans but lucratif, entreprises sociales, coopératives) se consacrant à une mission sociale ou environnementale. Le FFS vise particulièrement à ce que des investissements se fassent dans des intermédiaires en finance sociale (p. ex. coopératives de crédit, sociétés de capital investissement) et des organismes à vocation sociale dirigés par des groupes en quête d'équité variés, y compris les Noirs et le soutien des communautés noires. Le programme contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, en mettant l'accent sur l'équité sociale, c'est-à-dire en investissant dans des entreprises et des organismes dirigés par des groupes en quête d'équité variés ou desservant des groupes de ce genre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 10 « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ». <i>Indicateur du CIC :</i> Revenu médian après impôt des ménages <i>Cible du CMI :</i> 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>
--	--	---	--

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre le Défi 50-30</p>	<p>EDSC soutiendra le Fonds de finance sociale (FFS), qui mettra en œuvre le Défi 5030. Le FFS facilite des investissements dans divers OVS, en effectuant des versements initiaux aux grossistes (gestionnaires de placements) qui, à leur tour, investissent dans des intermédiaires en finance sociale (p. ex. coopérative de crédit, sociétés de capital investissement). Le FFS privilégiera les OVS qui sont dirigés par des groupes en quête d’équité variés ou desservant des groupes de ce genre. Le programme du Fonds de finance sociale fait partie de la Stratégie d’innovation sociale et de finance sociale (IS/FS).</p> <p>Programme : Stratégie d’innovation sociale et de finance sociale (SIFS)</p>	<p>Indicateur de rendement : Le pourcentage de femmes ou de personnes de diverses identités de genre et de membres de groupes en quête d’équité occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil d’administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout organe de gouvernance futur ou formé ou mis sur pied ultérieurement pour le ou les grossistes, par exercice, à compter de 2025.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (2023)</p> <p>Cible : 50 % de femmes ou de personnes de diverses identités de genre (c.-à-d. la parité entre les genres) occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil d’administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout autre comité de gouvernance pour le grossiste (chaque organe étant évalué séparément).</p> <p>30 % de membres de groupes en quête d’équité (c.à.d.. une représentation importante) occupant les postes au niveau de la haute direction et siégeant au conseil</p>	<p>Le Fonds de finance sociale (FFS) fournira des fonds remboursables à un petit nombre de gestionnaires de placements, appelés grossistes. Dans le cadre de leur entente de financement, les grossistes doivent s’assurer que la composition de leur conseil d’administration, de leur comité consultatif, de leur comité des investissements et de tout organe de gouvernance futur ou formé ou mis sur pied ultérieurement, et la dotation au niveau de la haute direction respectent l’exigence 50-30 du FFS. L’exigence 50-30, que l’on a ajoutée aux fins du Fonds de finance sociale, se base sur le Défi 50-30 d’ISDE, mais élargit la définition en incluant tous les organes de gouvernance du bénéficiaire. Cette initiative du FFS est une composante de son optique de l’équité sociale et appuie l’ODD 5 (l’égalité des sexes) et l’ODD 10 (la réduction des inégalités).</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites »</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> Revenu médian après impôt des ménages :</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>d’administration, au comité des investissements, au comité consultatif et à tout autre comité de gouvernance pour le grossiste (chaque organe étant évalué séparément).</p>	<p><i>Cible du CMI : 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</i></p>

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) (IACNC)</p> <p>L'IACNC prévoit des mesures ciblées pour renforcer les capacités et les infrastructures de base dans les communautés noires. Par exemple, grâce à une aide en capital, l'IACNC consacre des fonds à l'adaptation technologique, à l'achat d'équipement et à la rénovation ou à la modernisation d'espaces de travail ou d'espaces communautaires. L'IACNC soutient également le renforcement des capacités des organismes communautaires dirigés par des Noirs et offrant des services aux populations noires, afin d'améliorer leur efficacité et de réduire les écarts dans le financement adéquat des organismes communautaires visant les Noirs et les autres.</p> <p>La création du Groupe de référence externe (GRE) de l'IACNC est un autre exemple de réduction des inégalités au Canada. Les membres reflètent la diversité ethnoculturelle, de genre, régionale et linguistique du Canada, et appuient la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre efficace de l'IACNC. Le but est d'aider à renforcer les capacités au sein des communautés, en fournissant des conseils stratégiques, une expertise et des perspectives à l'égard des priorités émergentes des Canadiens noirs, et d'appuyer l'avancement des engagements du gouvernement du Canada liés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies.</p>	<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada contribue à faire avancer :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>
<p>Le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap</p> <p>Le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap (GCCPH) formule des conseils sur les priorités du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées.</p> <p>En avril 2020, le gouvernement du Canada a mis sur pied le GCCPH, composé d'experts en inclusion des personnes en situation de handicap, afin de fournir des conseils spécialisés en temps réel sur les expériences vécues par les personnes en situation de</p>	<p>Le Groupe consultatif sur la COVID-19 et les personnes en situation de handicap contribue à faire avancer les éléments suivants :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>Cibles du Cadre mondial d'indicateurs :</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>handicap et d’assurer une approche inclusive pour les personnes en situation de handicap en ce qui concerne la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie, conformément à l’approche « rien sans nous ». Depuis lors, la ministre de la Diversité, de l’Inclusion et des personnes en situation de handicap a renouvelé et élargi le mandat du GCCPH à plusieurs reprises, dont la dernière fois en novembre 2022. Le mandat actuel du GCCPH consiste à fournir des conseils spécialisés sur l’inclusion des personnes en situation de handicap dans le contexte des priorités du gouvernement du Canada et sur la mise en œuvre des programmes et des politiques.</p>	<p>10.1 « D’ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pourcents de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national ».</p> <p>10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p> <p>10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »</p> <p>10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».</p>
<p>La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies et son Protocole facultatif</p> <p>Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies en 2010 et a adhéré à son Protocole facultatif en 2018. Le protocole est un traité distinct qui a établi un mécanisme international de traitement des plaintes relatives aux droits énoncés dans la CDPH.</p> <p>Le Canada a présenté son deuxième et troisième rapport sous forme combinée au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. Au cours des prochains mois, le comité devrait fournir au Canada sa date de comparution pour qu’il réponde aux questions sur son rapport. La CDPH a guidé l’élaboration du tout premier Plan d’action pour l’inclusion des personnes en situation de handicap du Canada.</p>	<p>Les engagements du Canada en vertu de la CDPH contribuent à faire avancer ce qui suit :</p> <p>La cible 10.2.1 du Cadre d’indicateurs canadien : « Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes ».</p> <p>Les cibles du Cadre mondial d’indicateurs : 10.2 « D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre »; 10.3 « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »; 10.4 “Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».</p>
<p>Programme de partenariats pour le développement social</p> <p>Dans le cadre de l’appel de propositions pour l’inclusion sociale tenu en 2021, le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) finance des projets qui appuient l’inclusion sociale et le bien-être des personnes en situation de handicap</p>	<p>Le Programme de partenariats pour le développement social contribue à faire avancer :</p> <p>L’ambition 10.2 du Cadre d’indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>et des enfants et des jeunes vulnérables. Le programme investit également dans des projets qui appuient la santé et le développement économique des communautés linguistiques en situation minoritaire, dans le cadre de l'Initiative de partenariat social, au titre du Plan d'action pour les langues officielles.</p>	
<p>La Stratégie emploi et compétences jeunesse aide les jeunes (âgés de 15 à 30 ans), en particulier ceux aux prises avec des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail.</p>	<p>La Stratégie emploi et compétences jeunesse contribue à faire avancer l'élément :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>
<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones est un programme relatif au marché du travail fondé sur les distinctions conçues pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain et non affiliés à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs professionnels à long terme afin de réduire les écarts de compétences et d'emploi entre les Autochtones et les non autochtones. Ces mesures de soutien sont fournies par un réseau de prestation de services autochtones, qui favorisent la réconciliation et l'autodétermination à mesure que les priorités sont établies par les communautés autochtones.</p> <p>Dans le cadre du PFCEA, continuer d'appuyer les principes de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> et leur mise en œuvre, par des programmes ciblés relatifs au marché du travail pour les Autochtones, afin de soutenir le développement des compétences et l'emploi des Autochtones.</p> <p><i>Les principes de la LDNU sont déjà intégrés au PFCEA, car son élaboration s'est faite conjointement avec des partenaires autochtones, et les organismes de prestation de services des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones non affiliés et en milieu urbain établissent les priorités et conçoivent et offrent la formation pour répondre aux besoins de leurs communautés et clients respectifs.</i></p>	<p>Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones contribue à l'élément :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Conformément aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et aux ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) avec les provinces et les territoires (PT), le gouvernement du Canada verse environ trois milliards de dollars aux particuliers et aux employeurs pour qu'ils obtiennent une formation professionnelle et des mesures de soutien à l'emploi. Dans le cadre de ces ententes, on offre de la formation et des mesures de soutien aux travailleurs pour qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour tirer parti des possibilités sur le marché du travail en évolution. Chaque année, en vertu de ces ententes, on offre aux particuliers et aux employeurs plus d'un million de mesures de soutien de formation et d'emploi.</p>	<p>Les ententes de développement sur le marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre contribuent à faire avancer :</p> <p>L'ambition 10.2 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p>
<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées fournit un financement annuel pour aider les personnes en situation de handicap à se préparer à occuper, à obtenir et à conserver un emploi, et à progresser dans leur carrière. Il aide les personnes en situation de handicap de divers groupes démographiques (genre, âge, appartenance à une minorité visible, statut d'Autochtone, etc.) à surmonter les obstacles à leur participation au marché du travail canadien. Il aide également les employeurs à embaucher et à maintenir en poste des personnes en situation de handicap et à créer des lieux de travail plus inclusifs et plus accessibles.</p>	<p>Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées contribue à faire avancer :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>
<p>Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire fournit du financement à des organismes sans but lucratif partout au Canada. Le financement aide les organismes à promouvoir les partenariats au sein de leur collectivité et à tirer parti des réseaux pour concerter les efforts. Le programme favorise le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour ce faire, il contribue au renforcement des capacités dans les domaines du perfectionnement des ressources humaines et du développement économique communautaire. Il favorise également la collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les partenaires fédéraux.</p>	<p>Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire contribue à faire avancer :</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».</p>
<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi, qui est exécuté dans le cadre du programme Compétences pour réussir, finance des organismes dont l'objectif consiste à fournir et à mettre à l'essai des mesures de soutien axées sur le pré emploi et le renforcement des compétences pour quatre groupes de femmes : les femmes racisées ou autochtones; les femmes en situation de handicap; les femmes de la</p>	<p>Le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi contribue à faire avancer :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites », tout comme les ambitions 10.2 et 10.4.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>communauté 2ELGBTQI+; et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps. Le programme pilote met également à l'essai des moyens d'améliorer l'inclusivité des employeurs. Les résultats éclaireront les changements systémiques à apporter aux programmes de compétences et d'emploi pour les femmes.</p>	<p>Le Cadre mondial d'indicateurs ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et plus particulièrement les cibles 10.1, 10.2 et 10.3.</p>



OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Fonds pour l'accessibilité finance des projets visant à rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles aux personnes handicapées. Par exemple, dans le passé, des projets financés par le Fonds pour l'accessibilité ont inclus des salles multisensorielles, qui soutiennent les personnes ayant des troubles cognitifs ou mentaux. Ces salles soutiennent la prestation de services de santé mentale dans les locaux communautaires.</p>	<p>Le Fonds pour l'accessibilité contribue à l'avancement de l'élément suivant :</p> <p>La cible 11.7 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ».</p>
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité exige que les entités assujetties à la Loi reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires, y compris les environnements bâtis et les transports, et l'emploi. Une fois que les obstacles à l'emploi sont éliminés, les Canadiens en situation de handicap ont plus de possibilités d'emploi et de développement des compétences. En outre, les milieux de travail sont plus adaptés et les personnes en situation de handicap peuvent participer plus pleinement au marché du travail. Cela aide les communautés et l'économie du Canada à prospérer afin que tous les Canadiens puissent en profiter.</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> contribue à l'avancement de l'élément suivant :</p> <p>La cible 11.7 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ».</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

EDSC reconnaît la nécessité de faire la transition vers une économie circulaire carboneutre pour lutter contre les changements climatiques et s'emploie à intégrer les stratégies de l'objectif 12 par divers programmes. Par exemple, le ministère a collaboré avec des partenaires à réduire les déchets électroniques envoyés aux sites d'enfouissement. Le Programme des ordinateurs pour les écoles d'EDSC offre ses dispositifs numériques non classifiés aux écoles. Non seulement ce programme prolonge la durée de vie utile des actifs et de certaines pièces informatiques, mais on envoie les pièces restantes à des installations de recyclage autorisées par la province plutôt qu'à des sites d'enfouissement.

EDSC a également montré son engagement envers une consommation responsable, en faisant la transition vers des véhicules à zéro émission. Le ministère recueille et analyse activement des données sur l'utilisation des véhicules afin de déterminer quels vieux véhicules remplacer par des véhicules légers à zéro émission pour produire l'impact le plus important. La transition du ministère vers la carboneutralité est possible grâce au renforcement de ses critères en matière d'achats écologiques. En achetant uniquement des appareils certifiés *Energy Star* ou *EPEAT*, le ministère encourage les grands fournisseurs à s'améliorer, tout en réduisant sa propre empreinte à l'échelle du pays.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement	<p>EDSC offrira des dispositifs numériques au Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE).</p> <p>Programme : Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE)</p>	<p>Indicateur de rendement : Offrir tous les dispositifs numériques non classifiés au Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE) avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p> <p>Point de départ : On offre 97 % des dispositifs numériques au Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE) avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p> <p>Cible : Chaque année, offrir 100 % des dispositifs numériques non classifiés au Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE) avant qu’ils soient éliminés comme déchets électroniques.</p>	<p>Le https://ised-isde.canada.ca/site/ordinateurs-pour-ecoles-plus/fr profite à l’environnement, en assurant la remise à neuf et le recyclage des systèmes informatiques, et en prolongeant la durée de vie utile des actifs informatiques. On démonte les systèmes non fonctionnels et l’on utilise les pièces fonctionnelles pour réparer d’autres systèmes. On envoie les pièces restantes à des installations de recyclage autorisées par la province.</p>

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral.</p>	<p>EDSC optimisera la gestion du parc de véhicules en remplaçant les vieux véhicules par des véhicules légers à zéro émission lorsque cela est possible et en utilisant la télématique pour recueillir et analyser des données sur l’utilisation des véhicules devant être remplacés. Chaque année, EDSC communique ces renseignements au Secrétariat du Conseil du Trésor.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <p><u>Consommation d’essence</u> Le pourcentage (%) de diminution de la consommation de carburant en litres par année par rapport à l’année de référence 2016 à 2017.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Le pourcentage (%) de diminution des émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules de l’exercice 2005 à 2006 à l’exercice visé par le rapport = $[1-Y/X]$ %.</p> <p><u>Formation sur l’écoconduite</u> Le pourcentage (%) des conducteurs du parc de véhicules ayant suivi le cours en ligne sur l’écoconduite de Ressources naturelles Canada (RNCan) dans l’année suivant leur entrée en fonction.</p> <p><u>Les systèmes télématiques achetés</u> Le pourcentage (%) d’augmentation du nombre de systèmes télématiques achetés par rapport à l’année de référence 2020.</p> <p>Points de départ :</p>	<p>Le programme de liaison de Service Canada utilise la majeure partie du parc de véhicules d’EDSC. Les Services mobiles et de liaison aux communautés travaillent à éliminer les obstacles et à assurer une égalité réelle à tous les Canadiens vulnérables. Le programme de liaison permet aux populations vulnérables d’accéder aux services et aux prestations du gouvernement. Le personnel se rend à plus de 604 points de service en personne à l’échelle du pays, dont certains se trouvent dans des collectivités extrêmement éloignées.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 12.1.1 « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d’ici 2025, 30 % d’ici 2030 et 100 % d’ici 2040 ».</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 12.1.1 « Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission ».</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p><u>Consommation d'essence</u> La consommation de carburant au cours de l'année de référence 2016 à 2017 : 142 010 litres.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Les émissions au cours de l'année de référence 2005 à 2006 : 1.414 ktCO₂e</p> <p><u>Formation sur l'écoconduite</u> Le cours sur l'écoconduite – Nouveau programme.</p> <p><u>Les systèmes télématiques achetés</u> On a acheté 2 unités au cours de l'année de référence 2020 à 2021.</p> <p>Cibles :</p> <p><u>Consommation d'essence</u> Une diminution de 90 % de la consommation de carburant du parc de véhicules par rapport à l'année de référence.</p> <p><u>Émissions de GES</u> Une réduction de 95 % des émissions de GES du parc de véhicules par rapport à l'année de référence 2005 à 2006.</p> <p><u>Formation sur l'écoconduite</u></p>	<p><i>Cible du CMI : 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>100 % des conducteurs du parc de véhicules auront suivi le cours en ligne sur l'écoconduite de RNCan dans l'année suivant leur entrée en fonction.</p> <p><u>Mise en œuvre des systèmes télématiques</u> Une augmentation de 5 % du nombre de systèmes télématiques achetés par rapport à l'année de référence 2020.</p>	

<p>Améliorer les critères d'approvisionnement écologique</p>	<p>EDSC élaborera des critères d'approvisionnement écologique pour l'achat de biens et de services qui tiennent compte des considérations environnementales, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets plastiques et les avantages environnementaux plus vastes. Cela implique d'élaborer une stratégie d'approvisionnement écologique, et des outils et de la formation pour les employés d'EDSC.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p><u>Contrats comportant des considérations environnementales</u> Le pourcentage (%) d'augmentation du nombre total de contrats comportant des considérations environnementales.</p> <p><u>Les contrats comportant une déclaration d'écologisation des fournisseurs</u> Augmentation du pourcentage (%) des contrats d'approvisionnement en biens et services comportant une déclaration d'écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>L'achèvement de formation sur l'approvisionnement écologique</u> Le pourcentage (%) des spécialistes de l'approvisionnement et des gestionnaires du matériel qui ont suivi le cours de formation sur l'approvisionnement écologique.</p> <p>Points de départ :</p> <p><u>Contrats comportant des considérations environnementales</u> 48 % du nombre total de contrats comportent des considérations environnementales.</p> <p><u>Les contrats comportant une déclaration d'écologisation des fournisseurs</u> 68 % des contrats comportant une déclaration d'écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>L'achèvement de formation sur l'approvisionnement écologique</u> 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des gestionnaires</p>	<p>EDSC continuera de peaufiner son approche en matière d'approvisionnement écologique, en élaborant de la formation et des outils relatifs à l'approvisionnement, et en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie d'approvisionnement écologique. Cela implique d'intégrer les considérations environnementales aux nouveaux instruments d'achat partagés (soumis à un examen chaque année) et de les prendre en compte pour les achats d'une valeur de plus de 2 millions de dollars.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC : 12.1.1</i> « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 ».</p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.1.1</i> « Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission ».</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7</i> « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».</p>
--	---	--	---

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>du matériel ont suivi le cours de formation sur l’approvisionnement écologique.</p> <p>Cibles : <u>Les contrats comportant des considérations environnementales</u> Une augmentation de 5 % du nombre total de contrats comportant des considérations environnementales d’une année à l’autre.</p> <p><u>Les contrats comportant une déclaration d’écologisation des fournisseurs</u> Chaque année, 50 % des contrats de services et de biens comportent une déclaration d’écologisation des fournisseurs.</p> <p><u>L’achèvement de la formation sur l’approvisionnement écologique</u> 100 % des spécialistes de l’approvisionnement et des gestionnaires du matériel suivent le cours de formation sur l’approvisionnement écologique dans l’année suivant leur entrée en fonction.</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>EDSC choisira et exploitera de la TI et du matériel de bureau d'une manière qui réduit la consommation d'énergie et l'utilisation de matériel.</p> <p>Programme : services internes d'EDSC</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio d'appareils mobiles. 2. Veiller à ce que les responsables de l'approvisionnement privilégient les fournisseurs et les produits, comme les appareils mobiles et d'impression, certifiés <i>Energy Star</i> ou <i>EPEAT</i> (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques). <p>Points de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En date du 13 avril 2023, 89,54 % des appareils étaient mobiles. 2. Pour les nouveaux achats, le pourcentage est déjà de 100 %. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter le ratio appareils mobiles-appareils de bureau à 95 % d'ici 2026. 2. Maintenir à 100 % le pourcentage de biens et de services qui sont achetés auprès de fournisseurs ayant obtenu la certification <i>Energy Star</i> ou <i>EPEAT</i> pour leurs produits. 	<p>L'utilisation accrue d'appareils mobiles (ordinateurs portables/tablettes) facilite la réduction de la consommation globale d'énergie au sein du département.</p> <p>L'adoption de technologies propres et de considérations environnementales dans les décisions d'achat devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement. En choisissant des produits électroniques certifiés EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), les consommateurs et les organisations peuvent contribuer à réduire leur impact sur l'environnement en sélectionnant des produits plus économes en énergie, qui utilisent moins de matières dangereuses et qui sont conçus pour être facilement recyclés.</p>

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d’EDSC soutient le Programme 2030 et l’ODD 12 et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le ministère a ajouté une clause sur les considérations environnementales à ses modèles de demande de propositions (DP) et de contrat à fournisseur unique. Cette clause garantit que toutes les exigences exécutées sous l’autorité d’EDSC soient écologiques, que le contrat comporte ou non des exigences environnementales particulières.</p>	<p>L’ajout de la clause sur les considérations environnementales contribue à faire avancer ce qui suit :</p> <p>L’ambition 12.7 : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».</p>
<p>Le Programme de financement des Objectifs de développement durable (ODD) soutient le travail des partenaires pour accélérer les progrès par rapport à tous les ODD. Parmi les partenaires, il y a des organismes sans but lucratif, des provinces et des territoires, des municipalités, des universités, le secteur privé et les peuples autochtones. Le programme soutient des projets visant à sensibiliser le public aux ODD, à établir de nouveaux partenariats et réseaux, à améliorer les connaissances, à trouver des approches novatrices et à renforcer la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Tenue sous les auspices du Programme de financement des ODD, Together Ensemble est une conférence annuelle qui réunit un large éventail d’intervenants provenant, entre autres, du secteur privé, du gouvernement, du milieu universitaire et de la société civile, afin qu’ils se penchent sur le thème des ODD et de leur avancement. Cette conférence contribue à faire avancer l’ODD 12, en servant de plateforme d’échange de renseignements et en renforçant les partenariats entre les participants.</p>	<p>Le Programme de financement des Objectifs de développement durable (ODD) contribue à faire avancer :</p> <p>L’ambition 17.1 du Cadre d’indicateurs canadien : « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD ».</p> <p>La cible 17.2.1 du Cadre mondial d’indicateurs : « soutien officiel total au développement durable ».</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

EDSC reconnaît l'urgence avec laquelle il faut s'attaquer aux changements climatiques. Nous collaborerons avec Services publics et Approvisionnement Canada afin d'assurer la modernisation par des immeubles carboneutres, d'adopter des façons de faire plus écologiques et plus durables, et de réduire les risques que posent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral. Une mesure de ce genre que nous avons prise consistait à réaliser une initiative pilote de plantation d'arbres pour un projet immobilier en Colombie-Britannique. Ces arbres compenseront jusqu'à 25 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone.

De même, EDSC a vu venir la vague imminente de véhicules électriques et, dans le cadre des projets du Programme national d'aménagement des locaux, il procède à l'installation de bornes de recharge pour VE (véhicules électriques) lorsque cela est possible, afin de réduire les émissions de son parc de véhicules conventionnels à zéro émission nette. De plus, en tant que quatrième plus important employeur du gouvernement fédéral, le ministère encourage les employés à utiliser des moyens de transport à faibles émissions de carbone pour leur navette quotidienne et facilite des régimes de travail hybrides afin de réduire les déplacements quotidiens.

Dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences, EDSC atténue les répercussions des changements climatiques sur les services et les prestations qu'il offre aux Canadiens. Cela signifie que le ministère intègre les facteurs liés aux changements climatiques à ses évaluations ministérielles des risques et des activités, à sa formation et à sa planification. Et bien que le ministère ait réussi à réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre de 79 % par rapport aux niveaux de 2005, il continuera d'explorer de nouvelles initiatives, grandes et petites, afin de

continuer d'ouvrir la marche pour ce qui est de réduire l'incidence des changements climatiques sur les activités gouvernementales.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Afin de réduire encore davantage ses émissions de GES et son empreinte environnementale globale, EDSC explorera de nouvelles initiatives liées aux pratiques de gestion du parc de véhicules, aux procédures d'approvisionnement écologique, et à la gestion et à la technologie de l'information.</p> <p>Ces initiatives comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les options en matière de durabilité de l'infrastructure des immeubles par la mise en œuvre de projets de services aux locataires, dont notamment : 	<p>Indicateur de rendement : Le pourcentage de réduction des émissions globales de GES d'EDSC par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Point de départ : Une réduction de 79 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Cible : D'ici 2050, réduire de 80 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p>	<p>Les activités d'EDSC à l'appui de la Stratégie pour un gouvernement vert qui contribuent à la réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre et à la réduction de son empreinte environnementale globale soutiennent l'objectif du gouvernement fédéral et la cible consistant à réaliser des activités carboneutres.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 13.1 « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre » 13.2 « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique ».</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des fontaines à eau rechargeables pour encourager la réduction de la quantité de plastique à usage unique. - Au titre des exigences des immeubles de base, installer des bornes de recharge pour VE dans les espaces destinés à la prestation des services et les stationnements du parc de véhicules, afin d’encourager des modes de transport plus durables. - Ajouter des éléments de biophilie, comme des murs végétaux/vivants, à la portée des projets de modernisation. - Ajouter l’éclairage automatique à la portée des projets, conformément aux Normes d’aménagement intérieur (NAI). - Assurer la mise en œuvre de programmes de recyclage dans tous les immeubles occupés par EDSC, en communiquant avec le propriétaire ou le fournisseur de services à chaque emplacement. - Établir un partenariat avec Ressources naturelles Canada, Arbres Canada et Arbres Ontario afin d’exécuter un programme national de plantation d’arbres pour compenser les émissions de 		

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>carbone des projets de modernisation du milieu de travail.</p> <p>- Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.</p> <p>Programme : services internes</p>		

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>EDSC maintiendra ou réduira le ratio d’appareils d’impression par employé établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)</p> <p>Initiative : services internes d’EDSC</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> Maintenir ou réduire les ratios utilisateurs-imprimantes. Maintenir ou réduire les imprimantes par étage pour les emplacements physiques. Le nombre d’appareils d’impression sur lesquels la fonction d’impression sécurisée obligatoire est installée. <p>Point de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le ratio actuel utilisateur-appareil d’impression est de 19:1. De nombreux emplacements réels ne comptent pas moins de 10 appareils d’impression sur un seul étage. Aucun appareil n’est doté de la fonction d’impression sécurisée obligatoire. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réduire les ratios utilisateur-appareil d’impression pour qu’ils se situent dans la fourchette de 25:1 à 30:1 	<p>La réduction des appareils d’impression et du papier consommé pour l’impression appuie l’objectif de prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts. En effet, cela permet de réduire les déchets en papier, d’économiser de l’énergie, de réduire les émissions de carbone, de conserver l’eau, et de réduire l’entretien et le remplacement des appareils numériques utilisés, comme les imprimantes et les copieurs.</p> <p>De plus, la mise en place de la fonction d’impression sécurisée obligatoire sur tous les appareils d’impression réduira les imprimés non réclamés, favorisera les habitudes de travail sans papier et réduira l’empreinte des appareils d’impression.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 13.3 « Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d’alerte rapide ».</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>d’ici 2026.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Réduire l’empreinte des imprimantes à 3 imprimantes par étage aux emplacements réels d’ici 2026 3. Mettre en place la fonction d’impression sécurisée obligatoire sur 90 % de tous les appareils d’impression d’ici 2026. 	
<p>Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres</p>	<p>EDSC collaborera étroitement avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à moderniser ses espaces de travail, afin de réduire l’empreinte de ses immeubles et de l’exploitation et l’entretien.</p> <p>Programme/Initiative : Bien immobilier d’EDSC en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).</p> <p><i>Remarque : EDSC n’est pas propriétaire de ses biens immobiliers, mais travaille en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à la gestion et à l’exploitation de ses immeubles.</i></p>	<p>Indicateur de rendement : Le nombre de points de travail modernisés dans les espaces à vocation générale d’EDSC.</p> <p>Point de départ : En date de janvier 2023, 2821 points de travail étaient modernisés.</p> <p>Cible : 6000 points de travail modernisés d’ici le 31 mars 2024.</p>	<p>L’empreinte physique importante d’EDSC est une occasion pour le Ministère de mettre en place des activités plus écologiques et plus durables. Le ministère travaille en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour s’assurer que les espaces de travail sont modernisés, qu’ils intègrent une conception résiliente aux changements climatiques et l’approvisionnement écologique, et qu’ils sont souples, accessibles et inclusifs.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI : 13.3.</i> « Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ».
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>EDSC continuera d'intégrer les facteurs liés aux changements climatiques aux évaluations des risques, à la planification des activités et aux activités d'exercice de simulation du ministère, afin d'atténuer les impacts des changements climatiques sur les services et les prestations qu'il offre aux Canadiens.</p> <p>Programme : Gestion des urgences d'EDSC et contribution à la réponse coordonnée à l'échelle fédérale.</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'augmentation du pourcentage de facteurs liés aux changements climatiques qui sont intégrés aux exercices ministériels. 2. L'augmentation du pourcentage de facteurs liés aux changements climatiques qui sont intégrés aux autres exercices de plan de continuité des activités (PCA) et de gestion des urgences (GU) des directions générales et des régions. <p>Points de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 25 % des exercices ministériels tiennent compte des facteurs liés aux changements climatiques. 2. 25 % des autres exercices de PCA et de GU des directions générales et des régions tiennent compte des facteurs liés aux changements climatiques. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les facteurs liés aux changements climatiques seront intégrés à 75 % des exercices ministériels d'ici l'exercice 2023 à 2024. 	<p>Le programme de gestion des urgences et de continuité des activités renforce la capacité du ministère d'atténuer les risques que des événements locaux liés aux changements climatiques aient un impact sur la prestation des services. Le système de gestion des urgences facilite la planification, la mise en œuvre, la mise à l'essai et la surveillance coordonnées de la reprise des activités, de la reprise des services de technologie de l'information et des interventions en cas d'incident, de crise ou de situation d'urgence, y compris les événements liés aux changements climatiques.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 13.3 « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique ».</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> Le pourcentage des analyses ministérielles des répercussions sur les activités et des plans de continuité des activités qui sont en place pour tous les services essentiels.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>2. Les facteurs liés aux changements climatiques seront intégrés à 75 % des autres exercices de PCA et de GU des directions générales et des régions d'ici l'exercice 2024 à 2025.</p> <p><i>Remarque : Certains exercices ne tiendront pas compte des facteurs liés aux changements climatiques. C'est pourquoi nous visons une cible de 75 %.</i></p>	<p><i>Cible du CMI : 13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ».</i></p>



OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et l'ODD 16.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>La Présence du gouvernement du Canada sur Internet soutient les Canadiens en leur offrant un accès facile, rapide et pratique à l'information et aux services en ligne. Par l'entremise de Service Canada, le Ministère est l'éditeur principal du site Web du gouvernement du Canada, Canada.ca. Le site offre une meilleure expérience utilisateur. Il est axé sur les besoins des clients; le contenu est organisé selon des thèmes; et une fonction de recherche permet à l'utilisateur de trouver des renseignements sur toutes les pages du site du gouvernement du Canada et des outils adaptés à des programmes particuliers, tels que des robots conversationnels.</p>	<p>La Présence du gouvernement du Canada sur Internet contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>La cible 16.6 du Cadre mondial d'indicateurs : « mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ».</p> <p>L'ambition 16.7 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes. »</p> <p>La cible 16.10 du Cadre mondial d'indicateurs : « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».</p>
<p>Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs est mené par les communautés noires du Canada et est au service de ces dernières. Il vise à créer une source de financement durable pour les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs au Canada, afin d'aider à remédier au sous-financement systémique de ces organismes, et</p>	<p>Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs contribue à faire avancer :</p> <p>L'ambition 16.7 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes ».</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>à soutenir des projets qui visent à lutter contre le racisme envers les Noirs et à améliorer les résultats sociaux et économiques dans les communautés noires. Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs appuiera le travail diversifié que font les organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs pour faire avancer l'ODD 16 dans les communautés partout au pays.</p>	<p>Le programme fait également progresser :</p> <p>L'ambition 10.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites ».</p> <p>La cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p>



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'EDSC soutient le Programme 2030 et l'ODD 17.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Le Programme de financement des Objectifs de développement durable (ODD) soutient le travail des partenaires pour accélérer les progrès par rapport à tous les ODD. Parmi les partenaires, il y a des organismes sans but lucratif, des provinces et des territoires, des municipalités, des universités, le secteur privé et les peuples autochtones. Le programme soutient des projets visant à sensibiliser le public aux ODD, à établir de nouveaux partenariats et réseaux, à améliorer les connaissances, à trouver des approches novatrices et à renforcer la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Tenue sous les auspices du Programme de financement des ODD, Together Ensemble est une conférence annuelle qui réunit un large éventail d'intervenants provenant, entre autres, du secteur privé, du gouvernement, du milieu universitaire et de la société civile, afin qu'ils se penchent sur le thème des ODD et de leur avancement. Cette conférence contribue à faire avancer l'ODD 17, en servant de plateforme d'échange de renseignements et en renforçant les partenariats entre les participants.</p>	<p>Le Programme de financement des Objectifs de développement durable contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p><i>Ambition/Cible du CIC : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 17.2.1 « Soutien officiel total au développement durable. »</i></p>
<p>La Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale a été conçue pour promouvoir l'équité sociale et aider les organismes à rejoindre les populations canadiennes mal desservies et diversifiées. Directement et indirectement par l'entremise de partenaires de prestation, la stratégie soutient les organismes à vocation</p>	<p>La Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale contribue à l'élément suivant :</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>sociale en leur donnant accès à des possibilités de financement souples. Cela permet aux organismes d'élargir leur champ d'action et de développer de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats pour résoudre des problèmes sociaux et environnementaux urgents. Cela renforce également leur capacité à attirer des investissements publics et privés qui génèrent des répercussions sociales et environnementales positives. Parmi les organismes soutenus, il y a des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif, des entreprises sociales, des coopératives et des entreprises à mission sociale. La stratégie aide ces organismes à rejoindre les populations canadiennes diversifiées et mal desservies.</p>	<p><i>Ambition/Cible du CIC</i> : 17.1 « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 17.17 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »</p> <p>Le programme fait également progresser :</p> <p>L'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</p> <p>L'ODD 10 : « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».</p>
<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada</p> <p>Dans le cadre de la reconnaissance, par le Canada, de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DIPAA) des Nations Unies, le gouvernement a annoncé, en 2018, un certain nombre d'engagements budgétaires et de mandat visant à résoudre les problèmes qui touchent les communautés noires au Canada et s'est engagé à travailler avec les organisations fédérales et les organismes communautaires pour concrétiser des changements positifs. Grâce à l'IACNC, le ministère dirige actuellement la mise en œuvre de la DIPAA à l'échelle du gouvernement fédéral, en collaboration avec d'autres organisations fédérales et intervenants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un plan d'action pangouvernemental pour les communautés noires conforme aux objectifs de la DIPAA; • renforcer la collaboration, l'harmonisation stratégique et la surveillance à l'égard des programmes et des initiatives visant à améliorer le bien-être des communautés noires au Canada; • mettre en œuvre des plans, des priorités et des stratégies visant à soutenir les communautés noires au Canada. 	<p>L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada contribue à faire avancer l'élément suivant :</p> <p>L'ambition 17.1 du Cadre d'indicateurs canadien : « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD ».</p> <p>La cible 17.17 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ».</p>

SECTION 5

Intégration du développement durable

Processus d'évaluation environnementale stratégique d'EDSC

EDSC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'EES. L'EES relative à une proposition de politique, de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations d'EDSC sont publiées lors de l'annonce d'une initiative ayant fait l'objet d'une EES. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.

EDSC continuera d'intégrer les considérations de développement durable à ses processus internes opérationnels et d'élaboration de politiques des façons suivantes :



Élargir notre optique d'analyse d'équité sociale grâce à de nouveaux outils et à de nouvelles formations

En plus d'assurer son processus d'EES, EDSC est déterminé à évaluer l'impact de ses politiques, plans et propositions de projet sur divers groupes de personnes. En plus de procéder à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) des propositions, le Centre d'excellence sur l'analyse comparative entre les sexes plus d'EDSC a récemment élargi ses outils d'évaluation pour inclure la nouvelle **Optique d'analyse centrée sur les Noirs (OACN)**. Lancée en février 2023, l'OACN reconnaît les obstacles uniques auxquels font face de nombreuses personnes noires au Canada et aide le ministère à établir de meilleures relations avec les communautés noires, tout en améliorant ses services.

En plus d'élaborer de nouveaux outils d'ACS Plus, EDSC continue de renforcer les connaissances et la sensibilisation dans l'ensemble de l'organisation pour faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. En plus des exigences d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation qui font partie des critères de formation essentiels d'EDSC pour tous les employés, le Collège d'EDSC élabore une **stratégie d'apprentissage des Autochtones** en collaboration avec des intervenants autochtones externes.

Accroître l'incidence de nos services grâce à la mobilisation des intervenants

Les programmes et services offerts par le ministère sont essentiels et contribuent à améliorer la vie des Canadiens. Le ministère est déterminé à mieux comprendre les obstacles aux services qui empêchent les Canadiens marginalisés et ayant accès à peu de services de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit. L'amélioration de l'accès aux prestations et aux services essentiels pour tous les Canadiens admissibles continuera d'être une priorité dans le cadre de notre contribution aux objectifs et aux cibles de la SFDD et aux ODD et, plus particulièrement, dans le cadre de notre leadership dans l'avancement de *l'objectif 1 de la SFDD : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes*. Dans le cadre de son initiative Servir tous les Canadiens, le ministère collabore avec l'Agence du revenu du Canada et Statistique Canada pour mieux comprendre les populations difficiles à joindre, afin d'accroître la participation aux programmes de prestations des Canadiens admissibles.

Le ministère travaille également à mettre en œuvre le **Plan d'accessibilité pour le service à la clientèle**. Ce plan propose 17 mesures à mettre en place entre 2023 et 2025. Ces mesures visent à améliorer l'accessibilité des divers modes de prestation de services (en personne, en ligne, par téléphone) pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre du Plan d'accessibilité pour le service à la clientèle, le ministère élaborera un processus pour tenir compte des personnes en situation de handicap dans la conception ou la refonte des programmes et des services. Ce plan aidera à réduire ou à éliminer les obstacles qui pourraient autrement limiter leur accès aux services.

Les responsables de la prestation de services dans les régions de Service Canada appuient activement la prestation d'un large éventail de services essentiels dans des centaines de Centres Service Canada à l'échelle du pays. Les responsables des **Programmes autochtones** de Service Canada continueront de tenir des consultations virtuelles auprès des Autochtones, afin d'éliminer les obstacles à la prestation de services et d'aider à renforcer la capacité des programmes comme le **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, et le Fonds pour les compétences et les partenariats**. En tenant les consultations sur des plateformes virtuelles, on réduit l'empreinte carbone tout en offrant des forums efficaces pour les consultations et la collaboration.

Une amélioration continue grâce à une approche axée sur la prestation et les résultats

En tant que plus grand ministère de prestation de services gouvernementaux, EDSC est déterminé à améliorer l'expérience et les résultats en matière de service à la clientèle, avec l'appui de services numériques de plus en plus homogènes. À l'avenir, le ministère continuera d'exécuter des projets de mise à niveau des TI pour moderniser les systèmes appuyant les programmes et les services, comme les pensions, l'assurance emploi, les passeports et les subventions et contributions. Le **Programme de modernisation du versement des prestations** pluriannuel du ministère a été conçu pour offrir l'expérience client du futur pour la Sécurité de la vieillesse (SV), l'assurance emploi et le Régime de pensions du Canada (RPC) au moyen d'une plateforme technologique moderne qui simplifie le traitement des prestations et offre de nouveaux services numériques et des fonctionnalités améliorées de gestion des services. Ces initiatives offrent aux Canadiens une expérience client plus accessible et plus durable par des modes de prestation numérique et réduisent la nécessité de se rendre aux Centres Service Canada.

De plus, dans le cadre de sa stratégie en matière de **données**, le ministère poursuivra l'élaboration des mesures de soutien et des outils d'infrastructure d'analyse des données nécessaires pour stocker, gérer, partager et utiliser les données de façon sécuritaire. EDSC a lancé un Programme ministériel de savoir-faire en matière de données et continue de le mettre à jour, afin d'améliorer les compétences qui appuient la prise de décisions fondées sur des données probantes et la transition vers une culture axée sur les données. Le ministère continuera également de collaborer à l'interne et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour diffuser publiquement davantage de données afin de combler les principales lacunes en matière de données. Par ces efforts, le ministère pourra mieux comprendre les clients, y compris les Canadiens à risque, et avoir une meilleure idée des impacts des programmes et des services.

EDSC s'efforce également de créer **un milieu de travail plus diversifié, plus inclusif et plus accessible**, et de prendre des mesures pour améliorer l'expérience quotidienne des employés qui travaillent pour lui. À l'été 2023, le ministère réalise un examen de ses systèmes d'emploi afin de cerner et d'éliminer les obstacles systémiques, d'élargir les services consultatifs sur les mesures d'adaptation en milieu de travail et de mettre en œuvre son plan d'accessibilité. Dans l'avenir, cet examen appuiera également les efforts du ministère pour faire avancer son Plan d'action sur la diversité et l'inclusion de 2020 à 2024, en soutenant des possibilités de croissance et d'apprentissage continu pour son personnel dans des domaines comme la réconciliation avec les Autochtones, l'accessibilité et le savoir-faire en matière de données.

Grâce à toutes ces initiatives visant à intégrer davantage le développement durable à ses activités, EDSC sera en mesure de mieux respecter ses engagements d'améliorer la vie des Canadiens sur les plans social et économique. De plus, notre pays se développera et prospérera de manières qui sont équitables, justes, durables et protectrices de l'environnement.